



**Nations Unies**

# **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante-sixième session**  
**Supplément n° 1**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-sixième session  
Supplément n° 1

# **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**



Nations Unies • New York, 2011



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1
II. Répondre aux besoins des plus démunis . . . . .	2
A. Développement . . . . .	2
1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international . . . . .	2
2. Besoins particuliers de l’Afrique . . . . .	4
B. Paix et sécurité . . . . .	4
1. Diplomatie préventive et soutien aux processus de paix . . . . .	5
2. Maintien de la paix . . . . .	7
3. Consolidation de la paix . . . . .	8
C. Affaires humanitaires . . . . .	9
D. Droits de l’homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance . . . . .	10
1. Droits de l’homme . . . . .	10
2. État de droit . . . . .	11
3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger . . . . .	12
4. Démocratie et bonne gouvernance . . . . .	12
III. Sauvegarder les biens de l’humanité . . . . .	13
A. Changements climatiques . . . . .	13
B. Santé dans le monde . . . . .	14
C. Lutte contre le terrorisme . . . . .	15
D. Désarmement et non-prolifération . . . . .	16
IV. Faire de l’ONU une organisation plus forte . . . . .	18
A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, cohérence de l’action des organismes des Nations Unies et coopération avec les organisations régionales . . . . .	18
1. Secrétariat . . . . .	18
2. Organes intergouvernementaux . . . . .	19
3. Cohérence de l’action des organismes des Nations Unies . . . . .	19

---

4. Organisations régionales .....	20
B. Grands partenaires mondiaux .....	20
1. Renforcement des partenariats avec la société civile .....	21
2. Ouverture au monde de l'entreprise .....	21
V. Conclusion .....	23
Annexe	
Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2011) : tableaux statistiques .....	25

---

## Chapitre I

### Introduction

1. Le monde a considérablement changé depuis 2007. Il a vu s'amplifier et s'approfondir les répercussions sur la population mondiale des chocs alimentaires, énergétiques et économiques. Il a assisté à la révolution et à la renaissance de mouvements démocratiques populaires en Afrique du Nord et à travers le Moyen-Orient. Il a vu se dessiner une nouvelle carte de la puissance économique alors que certaines parties de l'Afrique et de l'Asie apparaissaient comme les nouveaux moteurs de la croissance mondiale. Il a été témoin d'une série de catastrophes gigantesques qui ont infligé de lourdes pertes en vies humaines et en moyens de subsistance et gravement compromis le développement. Il a vu enfin s'amplifier un ensemble de problèmes qui mettent en danger la vie des populations et la viabilité du globe.

2. Nous traversons une période de transition à l'échelle de la planète. Les générations futures y verront sans doute un tournant décisif de l'histoire, une remise en question irréversible du statu quo esquissant les contours d'un monde nouveau.

3. Durant toute cette période, l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée de centrer l'action internationale sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, en mobilisant des milliards de dollars d'investissements nouveaux pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation a été à la pointe de la lutte contre les pires catastrophes naturelles ou situations d'urgence complexes créées par l'homme, mobilisant les ressources et apportant aux populations touchées une aide salvatrice. Elle a pris d'importantes mesures en vue de transformer le paysage politique dans le sens de l'autonomisation des femmes dans le monde entier et de la réforme des institutions, et a préconisé des changements fondamentaux visant la discrimination dont les femmes sont victimes sur le plan politique, au travail et au foyer. Nous avons répondu aux attentes placées dans des opérations complexes de maintien de la paix et aidé les États Membres à traverser maintes périodes de transition politique délicate et à tenir des élections dans des conditions difficiles. Nous nous sommes faits les champions des droits de l'homme et de l'état de droit. Nous nous sommes attaqués de front aux principaux défis de notre génération : faire face aux changements climatiques et aux problèmes de la santé dans le monde, sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, et promouvoir la lutte contre le terrorisme. Dans chacun de ces domaines, nous avons facilité la conclusion d'importants accords ou engagements en faveur de stratégies mondiales et avons mobilisé les ressources et les autres moyens nécessaires pour mettre en œuvre les plans d'action arrêtés au niveau international.

---

## Chapitre II

### Répondre aux besoins des plus démunis

4. De larges couches de la population mondiale souffrent de ce que la reprise qui a suivi la crise économique est inégalement répartie et subissent le contrecoup de catastrophes naturelles ou causées par l'homme et de conflits internes. Partout, le personnel des Nations Unies s'est attaché sans relâche à aider à répondre aux besoins des pauvres et des plus vulnérables.

#### A. Développement

5. De nombreux pays restent en difficulté du fait de la répartition inégale et de l'incertitude de la reprise économique mondiale. Les conséquences de la crise financière comme celles de la hausse et de l'instabilité des prix des produits alimentaires et énergétiques continueront de se faire sentir durant les années à venir. Il est indispensable de s'orienter vers une nouvelle ère de développement durable pour tous. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), qui aura lieu à Rio de Janeiro en juin 2012, offrira à cet égard une occasion historique, que les membres de la communauté internationale devront saisir pour s'entendre sur un cadre ambitieux et réalisable qui viendra compléter le modèle dont procèdent les objectifs du Millénaire.

##### 1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international

6. À quatre ans de l'échéance de 2015, le succès est à portée de main pour plusieurs des objectifs fixés. En 2015, le taux mondial de pauvreté devrait tomber à moins de 15 %, soit bien au-dessous des 23 % prévus. Plus de 90 % des habitants du globe accéderont plus facilement à des sources d'eau potable. De grands progrès ont été accomplis dans la scolarisation au niveau primaire, même dans les pays les plus pauvres.

7. Le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans a diminué, étant passé de 12,4 millions en 1990 à 8,1 millions en 2009 : chaque jour, près de 12 000 enfants de plus survivent. Bien que l'exemple de nombreux pays prouve qu'il est possible de progresser, les efforts doivent s'intensifier en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables.

8. En 2009, près du quart des enfants du monde en développement n'avaient pas atteint un poids normal. La mortalité maternelle ne cesse de préoccuper, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Le taux net de scolarisation est passé de 87 % à 89 % seulement entre 2004 et 2009, éloignant l'espoir de parvenir en 2015 à l'éducation primaire pour tous. La moitié de la population des régions en développement manquait toujours en 2009 d'installations sanitaires satisfaisantes.

9. D'une manière générale, des inégalités persistantes, qui tendent à se creuser, se manifestent entre riches et pauvres et entre populations rurales et populations urbaines. Ces inégalités touchent particulièrement ceux qui sont défavorisés par leur situation géographique, leur sexe ou leur âge, ou qui subissent les conséquences de tel ou tel conflit.

10. Les plus grands progrès vers la réalisation des objectifs ont été accomplis dans les cas suivants : en premier lieu, lorsque des interventions majeures ont été entreprises dans le domaine de la santé, par exemple la lutte contre le paludisme, la prévention et le traitement du VIH/sida et les campagnes de vaccination; en second lieu, lorsque l'augmentation des fonds disponibles a permis d'élargir les programmes visant à fournir des services et des outils directement à ceux qui en ont besoin. En revanche, les progrès ont été beaucoup moins importants dès lors que les objectifs exigeaient des réformes structurelles et des engagements politiques fermes afin de garantir des apports financiers soutenus et prévisibles. Tel est notamment le cas de la lutte contre la faim et la mortalité maternelle et de l'élargissement de l'accès à l'éducation et à de meilleurs équipements sanitaires.

11. L'aide publique au développement a atteint en 2010 le niveau record de 128,7 milliards de dollars, chiffre qui reste néanmoins bien en deçà de l'objectif fixé pour 2015, soit 0,7 % du revenu national brut des pays donateurs. L'Organisation de coopération et de développements économiques a prédit que le volume de l'aide bilatérale diminuerait durant les prochaines années en raison du ralentissement de la croissance de l'économie mondiale.

12. Le Secrétaire général a inauguré un cadre de mise en œuvre intégrée fondé sur un système interactif de suivi en ligne auquel peuvent accéder tous ceux qui participent au partenariat mondial pour le développement. Ce cadre permettra de renforcer la transparence et de faire le point du respect des promesses et des engagements, d'où une plus grande cohérence et une plus grande clarté qui favoriseront le respect du principe de responsabilité.

13. Lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en 2010, les États ont pris note des difficultés prévues, mais se sont déclarés convaincus que les objectifs pourraient être atteints et ont demandé que l'application des méthodes éprouvées soit étendue et que l'action collective s'intensifie. Ils ont également constaté qu'il était nécessaire de commencer à voir plus loin que l'échéance de 2015. Au sein du système des Nations Unies, le Secrétaire général a sollicité des idées sur le cadre de développement pour l'après-2015 en vue de formuler en 2012 des recommandations concrètes.

14. D'importantes initiatives ont été prises pour surmonter, à l'échelle mondiale et au niveau régional, les obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Eu égard à la persistance des risques inhérents au niveau élevé et à l'instabilité des prix des denrées, l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la crise alimentaire mondiale a recommandé des mesures concrètes pour faire face, à court terme, aux situations d'urgence, ainsi que des interventions à long terme en vue d'obtenir durablement des niveaux suffisants de production alimentaire et de nutrition.

15. Les besoins et les problèmes particuliers des pays les moins avancés ont constitué le thème de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul en mai 2011. Dans le programme d'action qui en est issu, les États Membres se sont engagés à aider les pays les moins avancés à surmonter les obstacles structurels en augmentant leur capacité de production et en les rendant moins vulnérables aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles et aux risques environnementaux.

## 2. Besoins particuliers de l'Afrique

16. L'Afrique demeure un axe principal de l'activité du système des Nations Unies dans son ensemble. Le continent a à son actif de solides progrès économiques. La croissance du produit régional brut s'est accélérée, pour atteindre 4,7 % en 2010 contre 2,4 % en 2009. Cette accélération masque toutefois de grandes disparités entre les pays. La flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques en 2011 a été particulièrement dévastatrice pour les plus pauvres. Ainsi, le nombre d'habitants de la région vivant dans la misère a continué d'augmenter. Le chômage reste élevé tandis que les conflits armés exacerbent la pauvreté, font baisser la fréquentation scolaire et engendrent des violences sexuelles et sexistes.

17. Le dynamisme démographique de l'Afrique, dont la population se chiffre maintenant à 1 milliard d'habitants, dont une majorité écrasante de jeunes, est de plus en plus regardé comme à la fois un handicap et un avantage. Soixante pour cent des Africains ont moins de 25 ans. Vu l'explosion des effectifs de ce groupe d'âge, il est essentiel de s'attacher davantage à ouvrir aux jeunes de plus grandes possibilités en matière d'éducation, de formation, et d'emplois.

18. Tous ces défis ont donné encore plus d'importance aux politiques de développement, en particulier, aux efforts faits pour atteindre les objectifs du Millénaire et ceux que l'Union africaine a arrêtés dans son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En 2010, les participants à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire ont demandé à la communauté internationale de tenir ses engagements en matière d'aide au bénéfice de l'Afrique. Le volume net de l'aide publique au développement destinée à l'Afrique est passé de 29,5 milliards de dollars en 2004 à environ 46 milliards en 2010, mais ce chiffre est encore en retrait de 18 milliards de dollars sur ce que les donateurs se sont engagés à fournir lors du Sommet du Groupe des Huit tenu à Gleneagles (Royaume-Uni).

19. Le système des Nations Unies continue à améliorer son appui opérationnel aux efforts de développement des pays africains. Il progresse dans la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Il agit en partenariat avec plusieurs gouvernements africains pour les aider à exécuter des projets encourageant le financement du développement dans des domaines tels que la gestion durable des forêts et à promouvoir et à renforcer le rôle des citoyens dans la gouvernance et l'administration publique.

20. Un certain nombre de pays africains se heurtent à d'immenses problèmes en matière de paix et de sécurité. Le Secrétaire général a consacré beaucoup de temps et d'efforts à ces problèmes, en concertation et en coordination étroites avec l'Union africaine et les organisations régionales du continent.

## B. Paix et sécurité

21. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont dû faire face à l'instabilité en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et ailleurs. La conjoncture actuelle milite en faveur d'une ONU capable d'agir avec souplesse et rapidité, dotée de moyens de

prévention, de maintien de la paix et de consolidation de la paix lui permettant d'empêcher et de régler les conflits violents.

## 1. Diplomatie préventive et soutien aux processus de paix

22. L'ONU entend anticiper les conflits et agir pour les désamorcer en pratiquant la diplomatie préventive et la médiation.

23. En 2011, l'Organisation s'est particulièrement attachée à prévenir la violence liée aux élections en aidant les États Membres, par ses bons offices, ses conseils et son assistance technique, à mener des opérations électorales crédibles et transparentes; c'est ce qu'elle a fait notamment aux Comores, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Haïti, au Kirghizistan, au Niger, en République centrafricaine et en République-Unie de Tanzanie. Au total, l'Organisation a apporté une assistance électorale à une cinquantaine de pays, en mettant chaque fois l'accent sur l'impartialité, la viabilité à long terme et l'efficacité des processus électoraux.

24. L'ONU a joué un rôle important en veillant à ce que le référendum sur l'indépendance du Sud-Soudan se déroule pacifiquement en janvier 2011. En collaboration étroite avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan, l'Organisation a contribué à amener la communauté internationale à soutenir une démarche commune, fourni une assistance technique et logistique considérable au processus référendaire et aidé au bon déroulement des négociations sur les arrangements post-référendaires. Le Secrétaire général a dépêché son Groupe pour l'appui aux référendums au Soudan pour qu'il suive les progrès du processus et exerce ses bons offices auprès des hauts responsables. Grâce à ces efforts conjugués, le Soudan du Sud est devenu un État indépendant le 9 juillet et a été admis à l'ONU le 14 juillet. Toutefois, d'énormes difficultés subsistent, qui exigent que le système des Nations Unies ne relâche pas son soutien.

25. Face aux soulèvements populaires observés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'ONU a encouragé toutes les parties à se conformer au droit international, en particulier à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a souligné combien il importe de remédier aux inégalités sociales et économiques et a offert d'apporter l'aide voulue pour faciliter des transitions politiques pacifiques. En ce qui concerne la Jamahiriya arabe libyenne, le Secrétaire général a nommé un envoyé spécial chargé de prendre attache sur place avec les parties en vue de mettre fin à la violence, de remédier aux conséquences humanitaires de la crise et de faciliter la recherche d'une solution politique. L'ONU élabore des plans d'urgence afin d'être prête à accompagner tout processus politique qui émergerait des négociations entre les parties au conflit. Le Secrétaire général a également envoyé au Yémen plusieurs missions chargées, en mobilisant le concours de toutes les parties prenantes, de contribuer à la recherche d'une solution pacifique.

26. En Côte d'Ivoire, la réussite qu'a finalement constituée l'avènement d'un gouvernement démocratiquement élu a donné le ton à plusieurs élections prévues en Afrique. Ailleurs, l'ONU s'est employée à prévenir la reprise des conflits, notamment grâce aux missions intégrées de consolidation de la paix à l'œuvre au Burundi, en Guinée-Bissau, en République centrafricaine et en Sierra Leone. Au Kenya, elle a continué de soutenir le processus de révision qui a abouti à l'adoption d'une nouvelle constitution prévoyant un meilleur équilibre des pouvoirs.

27. En Somalie, l'ONU a collaboré étroitement avec les institutions fédérales de transition à la poursuite des activités de transition, notamment la rédaction d'une constitution. Par ailleurs, le Secrétaire général a invité la communauté internationale à lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes en ayant recours à la dissuasion et à des mesures de sécurité, et en contribuant, en Somalie, au retour à l'état de droit et au développement.

28. À la suite des changements de gouvernement opérés par des moyens anticonstitutionnels en Guinée et au Niger, l'ONU a apporté une aide utile au rétablissement de l'ordre constitutionnel. Au Kirghizistan, elle a aidé à l'adoption d'une nouvelle constitution, à l'organisation d'un processus électoral crédible et au rétablissement d'un gouvernement légitime.

29. S'agissant du Moyen-Orient, l'ONU a étudié des moyens concrets d'encourager la reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens, d'améliorer les conditions de vie des civils de la bande de Gaza sans méconnaître les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, et d'assurer l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Israël ayant pris des mesures pour faciliter l'accès à la bande de Gaza, l'ONU a pu entreprendre un certain nombre de projets de reconstruction et de relèvement économique. Elle a aidé à dissiper les tensions nées d'un accrochage entre les armées israélienne et libanaise le long de la Ligne bleue. Suite à l'incident de la flottille survenu le 31 mai 2010, le Secrétaire général, en étroite concertation avec Israël et la Turquie, a chargé une commission d'enquête de faire des recommandations en vue d'éviter que des incidents semblables ne se reproduisent.

30. En Iraq, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq s'est attachée à promouvoir la réconciliation nationale et une solution acceptable par tous de la question du statut de Kirkouk et d'autres zones contestées. Elle a favorisé les pourparlers avec les principales parties prenantes, en particulier au sujet de la restitution des biens, des droits des minorités, du sort des détenus et des droits en matière de langue et d'éducation, et a collaboré avec l'Iraq et le Koweït pour les aider à résoudre les questions non encore réglées entre les deux pays.

31. Au Népal, l'ONU a continué de soutenir le processus de paix après le retrait de la Mission des Nations Unies au Népal. Pour Sri Lanka, le Secrétaire général a constitué un groupe consultatif d'experts, qui lui a remis son rapport le 12 avril, en vue d'aider les Nations Unies et les autorités du pays à faire avancer le règlement de la question des responsabilités, condition essentielle de la réconciliation nationale et d'une paix durable.

32. Au Myanmar, le Secrétaire général s'est tenu activement en contact avec toutes les parties prenantes en vue de promouvoir la réconciliation nationale, la transition démocratique et le respect des droits de l'homme. L'engagement pris par le nouveau Gouvernement de coopérer plus étroitement avec l'ONU pourrait annoncer une collaboration plus efficace. Il reste toutefois beaucoup à faire pour engager le pays sur la voie d'un changement politique véritable.

33. Ailleurs, l'ONU a aidé au règlement pacifique de différends frontaliers, notamment entre la Guinée équatoriale et le Gabon.

34. En ce qui concerne le Sahara occidental, une série de cycles de pourparlers informels organisés par l'ONU a permis aux parties de convenir de nouvelles

modalités pour aborder le processus de négociation et d'une série de mesures de confiance.

35. À Chypre, l'ONU a continué de favoriser la tenue de véritables négociations entre les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque, en vue de progresser vers un règlement global.

36. L'Amérique centrale a connu une recrudescence de la violence liée à la criminalité organisée. L'expérience positive de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, parrainée par l'ONU, ayant suscité de l'intérêt à l'échelle internationale, l'ONU a reçu de nouvelles demandes d'assistance d'El Salvador et du Honduras.

## **2. Maintien de la paix**

37. Après avoir atteint un niveau record en mars 2010, les effectifs militaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies tendent à se stabiliser. En juin 2011, plus de 120 000 soldats et civils étaient déployés dans 14 opérations de maintien de la paix réparties sur quatre continents.

38. Au Timor-Leste, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste a achevé en mars 2011 le transfert de ses responsabilités en matière de police aux autorités nationales. Au Libéria, la Mission des Nations Unies au Libéria a consolidé les progrès des préparatifs entrepris avec le Gouvernement en vue du transfert de ses fonctions de maintien de la sécurité aux institutions nationales, et a aidé à la préparation des élections prévues pour octobre 2011. À la suite de l'accession du Soudan du Sud à l'indépendance le 9 juillet, une nouvelle opération de maintien de la paix, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, a été chargée d'un mandat concernant exclusivement ce pays.

39. La protection des civils demeure la tâche première de sept opérations de maintien de la paix. Au Darfour, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Sud-Soudan, en particulier, la protection des civils reste un problème majeur.

40. Les soldats de la paix ont facilité la transition politique en Côte d'Ivoire, en Haïti et au Soudan en apportant un appui technique et logistique aux autorités nationales en vue des élections ou référendums. Ils ont également contribué à créer les conditions politiques et de sécurité nécessaires à la tenue de scrutins libres et réguliers. Le référendum d'autodétermination du Sud-Soudan, qui a eu lieu en janvier 2010 et s'est soldé par un vote en faveur de l'indépendance, a mis fin à la plus longue des guerres civiles africaines. Le nord et le sud doivent continuer à collaborer en vue de régler pacifiquement toutes les questions en suspens. L'instabilité qui a suivi les élections en Afghanistan, en Côte d'Ivoire et en Haïti est venue cruellement rappeler la fragilité des acquis de la paix au lendemain de conflits.

41. En Côte d'Ivoire, la grave crise politique et militaire qui a suivi les élections présidentielles du 28 novembre 2010 a mis à rude épreuve la capacité de l'ONU de protéger les civils et de mener une opération en état de siège. Elle a également mis à rude épreuve l'unité de la communauté internationale et sa détermination à continuer d'accomplir les tâches essentielles prescrites, en particulier en ce qui concerne les élections. Le Secrétaire général a collaboré étroitement avec l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et les dirigeants des

principales puissances en vue de trouver une solution pacifique à la crise postélectorale qui respecte la volonté démocratiquement exprimée du peuple ivoirien. Dans le même temps, comme l'avait prescrit le Conseil de sécurité, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a usé de tous les moyens nécessaires pour se défendre et pour défendre le mandat qui lui a été confié de protéger les civils, notamment en empêchant l'emploi d'armes lourdes contre ceux-ci.

42. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué d'apporter leur soutien aux institutions responsables de l'état de droit et de la sécurité dans un certain nombre de pays qui sortent d'un conflit. À cet égard, l'ONU a renforcé sa force de police permanente.

43. Pendant l'année écoulée, l'ONU a notablement progressé dans l'élaboration de nouveaux principes de maintien de la paix et la mise en œuvre des réformes nécessaires. Elle a notamment entrepris de définir une stratégie de consolidation initiale de la paix qui indiquera comment hiérarchiser et échelonner les activités prescrites par le Conseil de sécurité au lendemain de conflits ainsi que d'établir des normes de capacité minimum, de renforcer les moyens de mobilisation des ressources et d'améliorer la formation. Elle a par ailleurs poursuivi l'application de la stratégie quinquennale d'appui aux missions établissant à Entebbe (Ouganda) un centre régional de services dont quatre des fonctions d'appui sont déjà opérationnelles. En outre, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un nouveau modèle de financement normalisé pour la première année des opérations de maintien de la paix.

44. Pour huit missions, en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Secrétariat a achevé l'élaboration de cadres stratégiques intégrés qui fixent les priorités des interventions du système des Nations Unies en matière de paix, de sécurité et d'aide humanitaire.

45. L'Assemblée générale a approuvé de nouvelles conditions d'emploi harmonisées pour le personnel international des missions, ce qui devrait aider celles-ci à attirer et retenir du personnel qualifié.

### **3. Consolidation de la paix**

46. La Commission de consolidation de la paix a aidé à canaliser les interventions des acteurs concernés en fonction des priorités nationales, mobilisé les ressources nécessaires et aidé les acteurs nationaux à poursuivre assidûment le développement des institutions et le renforcement de moyens indispensables pour éviter la reprise de tout conflit. Six pays sont actuellement inscrits à l'ordre du jour de la Commission : le Burundi, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine et la Sierra Leone, la Guinée et le Libéria l'ayant été au cours des neuf derniers mois.

47. Publié en février 2011, le rapport du Groupe consultatif indépendant de haut niveau sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles propose une série de recommandations visant à rendre plus efficace et moins coûteux les moyens civils que l'ONU met au service des pays sortant d'un conflit. À l'issue d'un examen interne et après avoir consulté les États Membres et les autres parties prenantes, le Secrétaire général entreprendra de mettre en œuvre les recommandations jugées le plus susceptibles d'aider l'ONU dans ses activités sur le terrain.

48. En 2010, le Fonds pour la consolidation de la paix, qui fournit un financement d'amorçage pour des activités de consolidation de la paix, a continué de s'affirmer, accordant un financement à de plus nombreux pays, développant ses partenariats avec les parties prenantes et collaborant plus étroitement avec la Commission de consolidation de la paix. En 2010, le Fonds a alloué un total de 76 millions de dollars, soit 52 millions de dollars de plus qu'en 2009, réparti entre 12 pays, dont 4 tout récemment ajoutés à la liste de ceux remplissant les conditions requises pour bénéficier de son aide. Le Fonds entend mobiliser, allouer et décaisser 100 millions de dollars par an au cours de la période 2011-2013.

### C. Affaires humanitaires

49. La période 2010/11 a été extrêmement difficile pour le dispositif humanitaire des Nations Unies, qui s'est efforcé de venir en aide à des dizaines de millions de personnes dans 30 pays. Les sécheresses, les inondations et la flambée des prix des produits énergétiques ont contribué à une augmentation rapide des cours internationaux des denrées alimentaires qui, dans le monde entier, a pénalisé des millions de personnes déjà démunies et vulnérables.

50. L'ONU a été sollicitée pour venir en aide aux autorités de pays touchés par des catastrophes naturelles ou se trouvant dans des situations d'urgence complexes, devant souvent intervenir dans un environnement hostile, avec des ressources humaines et financières limitées. Au Pakistan, les inondations consécutives aux fortes pluies de la mousson ont touché jusqu'à 20 millions de personnes, soit près de 10 % de la population. Après le séisme dévastateur de janvier 2010, les Haïtiens ont subi de nouveaux revers sous la forme de tempêtes tropicales, d'une épidémie de choléra et de troubles politiques. En Côte d'Ivoire, le conflit armé et les affrontements intercommunautaires qui ont suivi les élections présidentielles contestées ont conduit quelque 200 000 personnes à s'expatrier et, rien qu'à Abidjan, ont provoqué l'exode d'un demi-million de personnes. Au Soudan, des dizaines de milliers de personnes ont fui, craignant des violences liées à l'accession du Soudan du Sud à l'indépendance. Dans la corne de l'Afrique, plus de 8 millions de personnes ont souffert de l'insécurité alimentaire en 2011 des suites de la pire sécheresse des 10 dernières années.

51. Les crises qui ont éclaté en Jamahiriya arabe libyenne et au Yémen ont fait de nombreuses victimes parmi les civils et réduit un grand nombre de personnes au sort de déplacés ou de réfugiés. En Jamahiriya arabe libyenne, plus de 630 000 habitants ont fui les combats, dont 280 000 étrangers. Leur retour au Niger, au Tchad et ailleurs a entraîné une charge supplémentaire pour les communautés d'accueil déjà vulnérables. Quant au Japon, il a subi une catastrophe à la fois naturelle et nucléaire, qui a mis à rude épreuve ce pays pourtant bien préparé aux calamités.

52. L'ONU a tiré de ces crises des enseignements précis quant aux moyens d'améliorer la manière dont le dispositif humanitaire international se prépare et répond aux urgences humanitaires. Sous la direction du Coordonnateur des secours d'urgence, les membres du Comité permanent interorganisations, dont les partenaires non gouvernementaux, ont entrepris d'élaborer une nouvelle stratégie visant à améliorer le pilotage et la coordination de l'action humanitaire, à faire en sorte que du personnel et des fonds suffisants soient mobilisés pour faire face aux situations d'urgence de grande ampleur, en particulier pendant les premières phases

des interventions qui sont cruciales, et à rendre le déroulement des opérations plus transparent pour les États Membres aussi bien que pour les sinistrés.

53. Les apports des donateurs au Fonds central pour les interventions d'urgence se sont accrus. Le Fonds est un outil de financement novateur à faibles coûts de transaction, qui permet d'allouer rapidement et équitablement des ressources financières. Le montant des ressources du Fonds est passé de 409 millions de dollars en 2009 à 428 millions en 2010 et, en mai 2011, le total cumulatif de ses décaissements a dépassé les 2 milliards de dollars. Douze États Membres se sont joints aux donateurs, et 19 donateurs existants ont considérablement augmenté leurs contributions.

54. Le montant des dons gérés par l'ONU dans le cadre de la procédure d'appel global a atteint, en 2010, 7 milliards de dollars, soit à peu près autant qu'en 2009. Néanmoins, le taux de couverture des besoins a accusé une baisse, tombant de 73 % en 2009 à 63 %.

55. L'ONU s'appuie sur une évaluation plus rigoureuse des besoins pour améliorer la planification conjointe, suit les progrès des interventions en temps réel grâce à une meilleure utilisation des technologies, renforce les structures de direction et s'attache à rendre les opérations plus transparentes.

56. Les problèmes de sécurité ont continué de limiter l'aptitude des organismes d'aide humanitaire à fournir des services de base aux populations touchées. Dans la récente étude commandée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, intitulée *To Stay and Deliver*, les États Membres sont invités à s'abstenir de se donner des lois ou politiques de nature à empêcher les agents humanitaires d'établir des contacts avec les groupes armés non étatiques.

57. Pour l'avenir, l'Organisation entend redoubler d'efforts pour promouvoir des stratégies efficaces d'atténuation des risques liés aux catastrophes, l'idée étant que les collectivités et les pays soient moins exposés et moins vulnérables aux catastrophes naturelles.

## **D. Droits de l'homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance**

58. L'année écoulée fera date pour les droits de l'homme, l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance, aussi bien sur le terrain, avec le « printemps arabe » de 2011, qu'au Siège de l'ONU avec les débats intenses qui s'y sont déroulés.

### **1. Droits de l'homme**

59. Le Secrétaire général et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, défenseurs éloquents de l'application généralisée des normes internationales en matière de droits de l'homme, ont dépêché promptement des missions d'évaluation en fonction des besoins sur le terrain et appuyé dans les situations d'urgence les activités du Conseil des droits de l'homme et des autres instances de défense dans ce domaine.

60. Durant l'année qui vient de s'écouler, le Conseil des droits de l'homme a dressé, avec l'Assemblée générale, le bilan de ses propres activités. Le premier

cycle de l'examen périodique universel, qui vient à son terme à la fin de 2011, est salué comme un succès important pour le Conseil. Ce processus novateur devra cependant faire véritablement ses preuves durant le deuxième cycle, à compter du milieu de 2012, lorsque les États Membres devront rendre compte des progrès accomplis dans l'application des recommandations issues du premier cycle.

61. Le Conseil des droits de l'homme a également élargi son champ d'activité avec deux nouveaux mandats thématiques, l'un sur la liberté de réunion et d'association pacifiques et l'autre sur la discrimination de droit et de fait à l'égard des femmes. Il s'est également vu assigner un nouveau mandat concernant un pays, la République islamique d'Iran.

62. Il faut se féliciter tout particulièrement que les engagements mondiaux en faveur des droits de l'homme aient été clairement consacrés dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement. L'intégration des droits de l'homme a aussi considérablement avancé dans le domaine de la paix et de la sécurité du fait que les composantes droits de l'homme ont été renforcées dans les missions de paix et les missions politiques des Nations Unies. En Côte d'Ivoire, lors de la crise politique qui a suivi l'élection présidentielle, l'ONU a catégoriquement réaffirmé qu'il était impératif de protéger les civils, de faire respecter le droit international et de faire en sorte que les auteurs de violations graves aient à répondre de leurs actes.

## 2. État de droit

63. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les appels au renforcement de la responsabilité, de la transparence et de l'état de droit ont poussé les gouvernements à procéder à des réformes à un rythme sans précédent. L'ONU se tient prête à mettre à leur service, comme ils le lui demandent d'ailleurs de plus en plus souvent, ses compétences en matière d'état de droit.

64. Au cours de l'année écoulée, les interventions de l'ONU dans le domaine de l'état de droit ont été renforcées par la pratique plus systématique de la coopération interorganisations, qui a abouti à la mise sur pied de programmes conjoints, notamment en Haïti, en République démocratique du Congo et au Timor-Leste. Les Nations Unies ont apporté leur soutien à la poursuite des auteurs de crimes internationaux et aux processus de justice transitionnelle grâce à divers mécanismes, dont la Cour pénale internationale, les commissions d'enquête internationales du Conseil des droits de l'homme et les tribunaux internationaux spéciaux ou mixtes.

65. À la suite du succès de la neuvième session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, les efforts visant l'universalité ont produit des résultats. La Tunisie – au lendemain de la visite du Secrétaire général – est devenue le premier pays d'Afrique du Nord et le quatrième membre de la Ligue des États arabes à se joindre aux Parties au Statut. L'Égypte a également annoncé son intention de ratifier le Statut.

66. L'Assemblée générale a décidé qu'elle tiendrait une réunion de haut niveau sur l'état de droit à l'ouverture de sa soixante-septième session. Cette réunion devrait encourager les engagements en faveur de la coordination internationale qui permettraient de renforcer l'effet des activités en matière d'état de droit.

### **3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger**

67. La protection des êtres humains est restée au premier plan des préoccupations du Secrétaire général, de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme.

68. Les conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger aident l'Assemblée générale à poursuivre l'examen de ces concepts. Ils évaluent la situation dans les divers pays, publient des déclarations et établissent des notes d'orientation à l'intention du Secrétaire général et des organismes des Nations Unies.

69. Le Bureau conjoint des conseillers s'est activement attaché à renforcer en la matière les capacités des fonctionnaires nationaux, des organisations régionales et sous-régionales, de la société civile et du personnel des Nations Unies. On a vu se multiplier les demandes d'informations et d'avis sur les mandats respectifs des conseillers émanant de parlementaires, des médias, d'enseignants et de groupes publics.

### **4. Démocratie et bonne gouvernance**

70. Les manifestations pacifiques qui ont chassé du pouvoir des dirigeants de longue date en Égypte et en Tunisie ont suscité dans d'autres pays des appels pressants en faveur de réformes démocratiques. Dès le départ, le Secrétaire général a exhorté au respect des droits de l'homme en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et a demandé de surcroît que soit accordée la liberté de réunion, d'expression et d'information. Il a lancé un appel pour que cesse immédiatement la violence dirigée contre les manifestants et a engagé les dirigeants de la région à répondre aux aspirations légitimes de la population par la voie du dialogue et des réformes.

71. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, qui contribue au financement de l'action d'organisations non gouvernementales locales dans le monde entier, a consacré près de 15 millions de dollars à 64 projets lors de son quatrième cycle de financement. En 2010, il a reçu près de deux fois plus de propositions de projet que lors des années antérieures, ce qui traduit une demande sans précédent de la part des organisations de la société civile luttant pour la démocratie. Cette tendance devrait s'amplifier à la suite des événements qui se déroulent dans le monde arabe et d'autres régions du monde.

---

## Chapitre III

### Sauvegarder les biens de l'humanité

72. Les grands problèmes auxquels se heurte actuellement l'humanité sont complexes, contagieux et multiples. Les États Membres se sont tournés vers l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle les aide à sauvegarder le patrimoine de l'humanité en relevant des défis tels que les changements climatiques, les maladies, le terrorisme et la prolifération des armes classiques et non classiques.

#### A. Changements climatiques

73. Les changements climatiques sont lourds de conséquences pour la paix et la prospérité mondiales. La recherche de solutions exigera une coopération internationale soutenue, accompagnée d'une action accélérée des pays afin de réduire les émissions et de renforcer la capacité de résistance aux effets de ces changements. Chaque année de retard dans l'adoption des mesures nécessaires est coûteuse sur le plan humain et financier et diminue nos chances de bâtir un avenir plus sûr et écologiquement viable pour tous.

74. L'année 2010 a été marquée par des avancées sur un certain nombre de fronts, dont la moindre n'est pas le renforcement de la transparence et de la confiance dans le processus de négociations multilatérales.

75. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Cancún (Mexique), s'est soldée par des progrès. Les gouvernements sont convenus de créer un « fonds pour le climat », de confirmer officiellement leurs promesses de contributions à l'atténuation des effets des changements climatiques, de prendre des mesures concrètes pour empêcher la déforestation – qui est la cause de près d'un cinquième des émissions de carbone dans le monde –, de promouvoir la coopération technologique et de renforcer l'aptitude des populations vulnérables à s'adapter aux bouleversements du climat.

76. Des mesures ont été également prises pour améliorer le suivi de l'emploi et les modalités de décaissement d'une somme de 30 milliards de dollars destinée à financer rapidement des activités de soutien aux populations vulnérables des pays en développement. Le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques a conclu qu'il serait possible, encore que difficile, de porter d'ici à 2020 à 100 milliards de dollars le montant mobilisé annuellement auprès de sources publiques et privées de pays développés, afin de permettre aux pays en développement d'atténuer les effets des changements climatiques ou de s'y adapter.

77. La Conférence de Cancún a donné à la communauté internationale toute une panoplie de moyens. Il lui appartient maintenant de s'en prévaloir et de redoubler d'efforts pour porter leur action au niveau qu'exigent impérativement les prévisions scientifiques. En 2010, des phénomènes climatiques extrêmes correspondant aux prévisions – inondations catastrophiques, canicules, incendies de forêt et pluies diluviennes – ont causé de terribles souffrances à des millions de personnes au Pakistan, dans la Fédération de Russie et dans le nord-ouest de la Chine.

78. Il est maintenant plus que jamais évident que le monde doit disposer d'évaluations scientifiques aussi exactes, objectives et transparentes que possible

afin que les dirigeants puissent prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. À cet effet, le Secrétaire général et le Président du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques ont commandé en août 2010 une étude indépendante des processus et des structures de gestion de l'Organisation et ont demandé aux États Membres de donner suite aux conclusions de cette étude.

79. Le Secrétaire général a également créé un Groupe spécial de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial qu'il a chargé d'établir une feuille de route pour avancer vers un développement durable et résistant aux effets des changements climatiques dans les domaines de l'éradication de la pauvreté, de l'énergie, de l'alimentation, de l'eau et d'autres domaines essentiels. Ses recommandations, qui seront publiées au début de 2012, apporteront d'importantes contributions à la Conférence Rio +20.

## **B. Santé dans le monde**

80. Il ne reste que cinq ans pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et le Secrétaire général a lancé en septembre 2010 la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants. C'est la première fois que ce domaine bénéficie d'un niveau d'engagement aussi élevé, qui implique les chefs de gouvernement, les institutions multilatérales, dont l'ONU, les membres de la société civile, les fondations privées, les milieux d'affaires et les universitaires. La Stratégie a fait l'objet de nouveaux engagements en matière de politiques et de services, et les contributions annoncées totalisent plus de 40 milliards de dollars. Les 192 États Membres ont affirmé leur soutien à la Stratégie et à la création d'un mécanisme de contrôle permettant de veiller à ce que les fonds soient versés et servent à atteindre les objectifs fixés.

81. La lutte mondiale contre le sida a fait la preuve de son efficacité et le nombre d'infections par le VIH diminue. Néanmoins, on compte cinq infections nouvelles pour trois personnes qui commencent leur traitement. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, tenue en juin 2011, a débouché sur une déclaration politique ambitieuse accompagnée d'objectifs concrets, y compris l'élimination de la transmission verticale, afin d'assurer d'ici à 2015 l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et aux services de soutien.

82. La tuberculose fait le plus grand nombre de victimes parmi les personnes touchées par le VIH. La collaboration entre spécialistes a permis de rendre la lutte contre cette coïnfection plus efficace, mais la plupart des cas de tuberculose multirésistante ne sont toujours pas traités.

83. La charge de morbidité du paludisme a sensiblement diminué depuis 2000. Durant la période allant de 2008 à 2010, l'augmentation des ressources et la multiplication des interventions ont contribué à réduire de 50 % le nombre des cas de paludisme et des décès dus à cette maladie dans 43 pays. En Afrique subsaharienne, des moustiquaires imprégnées d'insecticide ont été distribuées en quantités suffisantes pour protéger 76 % de la population à risque.

84. L'Initiative de l'éradication mondiale de la poliomyélite a permis des progrès record, le nombre des cas enregistrés en Inde et au Nigéria ayant été réduits de 95 % par rapport à 2009. Afin d'exploiter pleinement cette avancée et d'éliminer la

maladie dans les deux années à venir, il est nécessaire d'obtenir d'urgence un appui financier et politique accru.

85. Des progrès remarquables ont été aussi enregistrés dans la réduction de la mortalité due à la rougeole. Le nombre de décès est tombé de 78 %, ce qui représente un quart de la baisse de la mortalité générale parmi les enfants âgés de moins de 5 ans.

86. Le nombre actuel et prévu de cas de maladies non transmissibles et leurs répercussions sur le développement économique ont poussé la communauté internationale à demander que l'Assemblée générale tienne en 2011 une réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise de ces maladies, dont meurent chaque année 36 millions de personnes; 25 % des décès sont enregistrés dans les groupes d'âge de moins de 60 ans et la plupart surviennent dans les pays en développement.

87. À plus longue échéance, la principale difficulté consistera à assurer une protection sociale et une distribution équitable de services de santé de façon que tout le monde puisse être mieux portant. Il sera essentiel à cet égard de mettre de nouveau l'accent sur l'importance de l'hygiène publique, qui non seulement améliore la santé, mais exerce aussi un effet multiplicateur sur le bien-être et la productivité économique. Des solutions existent – il suffit simplement de les mettre en œuvre.

### **C. Lutte contre le terrorisme**

88. Le terrorisme constitue toujours une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Le principal mécanisme de lutte dont dispose le Secrétaire général, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui comprend 31 entités dans le système des Nations Unies et en dehors, a appuyé la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'Équipe s'est attachée à renforcer la coopération avec les États Membres et à faire mieux connaître la Stratégie en tenant régulièrement au courant l'Assemblée générale, en organisant des ateliers régionaux et en modernisant les communications externes. Elle a produit des rapports sur la coordination de la lutte contre des attentats nucléaires ou radiologiques et l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, ainsi que des manuels élémentaires des droits de l'homme destinés à servir de guides en cas d'interpellation et de fouille de suspects. Elle a créé un Groupe de travail sur la surveillance des frontières chargé de définir des orientations pour l'application des mesures de lutte antiterroriste aux frontières, qui sont préconisées dans la Stratégie. De concert avec l'Union européenne et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, l'Équipe spéciale a lancé un projet pour aider les États Membres de la région à appliquer tous les éléments de la Stratégie.

89. Tandis qu'il appartient en priorité aux États Membres d'appliquer la Stratégie, les organismes des Nations Unies continueront à les aider en élaborant un code de bonnes pratiques, en renforçant la collaboration entre partenaires et en fournissant de concert une assistance aux pays qui en font la demande.

## D. Désarmement et non-prolifération

90. Après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue en 2010, les États parties ont entrepris de traduire les engagements souscrits à la Conférence en « mesures concertées » concernant le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

91. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont mis en vigueur entre eux le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques qui leur impose de nouvelles limites au déploiement d'armes nucléaires stratégiques. Les États dotés d'armes nucléaires ont entamé un processus de dialogue sur des efforts systématiques et progressifs en vue d'éliminer complètement leur arsenal nucléaire. Des préparatifs sont en cours pour tenir en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

92. Les États et les membres de la société civile ont continué d'étudier les conditions nécessaires pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, notamment grâce à une convention universelle et effectivement vérifiable dans ce domaine. En août 2010, le Secrétaire général a été le premier titulaire du poste à assister à titre officiel à la cérémonie du Mémorial de la paix à Hiroshima. Rendant hommage aux survivants et à la mémoire de tous ceux qui ont péri à Hiroshima et à Nagasaki il y a 66 ans, il a souligné que le moment était venu de concrétiser le rêve d'un monde exempt d'armes nucléaires.

93. Il reste très préoccupant que la Conférence du désarmement, à Genève, n'ait guère avancé. De nouveaux travaux sont nécessaires pour appliquer les recommandations issues de la Réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence et faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement entamées le 24 septembre 2010 à l'initiative du Secrétaire général.

94. Les pourparlers à six n'ont pas permis d'avancer vers la dénucléarisation pacifique et négociée de la péninsule coréenne.

95. De même, la question du programme nucléaire de la République islamique d'Iran ne laisse pas d'être préoccupante.

96. De nouveaux problèmes sont apparus dans le contexte de l'accident survenu dans la centrale nucléaire « Daiichi » de Fukushima, au Japon. Étant donné les ramifications de la crise à l'échelle mondiale, le Secrétaire général a souligné le rôle que les organisations internationales pouvaient jouer, ainsi que l'importance d'efforts conjoints et coordonnés pour trouver une solution. En avril 2011, lors du Sommet de Kiev sur l'utilisation sûre et innovante de l'énergie nucléaire, le Secrétaire général a demandé que des mesures concrètes soient prises pour renforcer la sûreté nucléaire. À cet égard, il a lancé à l'échelle du système des Nations Unies une étude sur les répercussions de l'accident de Fukushima. Cette étude sera publiée comme rapport du Secrétaire général afin de faciliter les travaux de la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires qui doit se tenir le 22 septembre 2011.

97. Dans le domaine des armements classiques, les États doivent continuer à progresser vers un traité sur le commerce des armes, traité auquel le Secrétaire général attache la plus haute importance. Il est profondément inquiétant de constater l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre et la facilité avec

laquelle il est possible de s'en procurer dans les zones marquées par les conflits et la criminalité.

98. Le Secrétaire général attache de l'importance à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales ainsi qu'au rôle des organisations de la société civile dans les régions exposées aux dangers que créent le trafic d'armes transfrontière, l'existence de stocks d'armes non sécurisés et la montée de la violence armée. Il estime qu'une contribution importante dans ce domaine a été apportée par l'adoption de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage.

99. L'Organisation continuera de collaborer avec les États Membres aux fins du maintien de normes efficaces en matière de désarmement et de non-prolifération et du renforcement des normes déjà en vigueur.

---

## Chapitre IV

### Faire de l'ONU une organisation plus forte

#### A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, cohérence de l'action des organismes des Nations Unies et coopération avec les organisations régionales

100. Alors que l'économie mondiale est en proie à des difficultés qui s'accompagnent de restrictions budgétaires dans certains pays, on attend de l'ONU qu'elle fasse davantage avec moins de ressources. Les diverses initiatives actuellement mises en œuvre pour réformer l'appareil intergouvernemental et rendre plus cohérente l'action des organismes des Nations Unies permettront à l'Organisation de jouer plus efficacement son rôle, qui est de définir les priorités mondiales et d'agir comme elles l'exigent.

##### 1. Secrétariat

101. Le Secrétaire général a lancé quatre initiatives complémentaires en vue de faire de l'ONU une organisation plus efficace. En premier lieu, il a présenté un projet de budget prévoyant une réduction de plus de 3 % du total des dépenses de l'Organisation. En deuxième lieu, il a demandé au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de collaborer à l'application de mesures de réforme à l'échelle du système. En troisième lieu, il a engagé tous les cadres supérieurs du Secrétariat à proposer des idées concrètes en vue de changer les méthodes et le mode de fonctionnement de l'ONU. Enfin, il a désigné une équipe de gestion du changement chargée de proposer des réformes en profondeur.

102. Ces initiatives s'appuieront sur les progrès accomplis au cours de l'année écoulée dans le sens d'une plus grande transparence, d'une plus grande efficacité et de meilleurs résultats, notamment l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, qui sera présenté aux États Membres vers la fin de 2011, et un modèle de gestion des risques actuellement à l'essai dans certains départements.

103. Le Secrétariat a progressé dans les préparatifs de la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui permettra l'adoption de pratiques reconnues comme optimales à l'échelle internationale, d'accroître la transparence, en particulier celle des coûts des programmes, de resserrer les contrôles internes et de renforcer considérablement la gestion des actifs. En ce qui concerne le progiciel de gestion intégré Umoja, il faudra redoubler d'efforts pour que se matérialisent les avantages attendus de la mise en œuvre de pratiques de fonctionnement de plus en plus harmonisées et rationalisées à l'échelle du Secrétariat, vu les difficultés nées des retards de l'exécution du projet.

104. L'excellence en matière de gestion des ressources humaines est indispensable pour réaliser la vision qu'a le Secrétaire général d'une organisation mondiale adaptable, efficace et souple, qui privilégie l'autonomisation et l'efficacité et permette à son personnel d'apprendre et de s'épanouir. Les récentes réformes concernant le régime des engagements et les conditions d'emploi constituent des progrès. Nous continuerons d'améliorer les modalités de recrutement, l'organisation des carrières et le régime de mobilité du personnel.

## 2. Organes intergouvernementaux

105. Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée générale s'est penchée sur des questions essentielles relatives au programme de développement mondial et à d'autres domaines, consacrant notamment des débats thématiques à des sujets comme la réduction des risques de catastrophe, les investissements propres à accroître la capacité de production des pays les moins avancés et leur mode de financement, l'état de droit, les migrations internationales et la gouvernance mondiale.

106. Les tentatives de réforme du Conseil de sécurité semblent avoir trouvé un nouveau souffle, à en juger notamment par le caractère de plus en plus concret et précis des propositions avancées par les États Membres dans le cadre des négociations intergouvernementales sur la question.

107. Devant les soulèvements qui se sont produits dans le monde arabe, le Conseil de sécurité, dans le cas de la Jamahiriya arabe libyenne, a invoqué la responsabilité de protéger. Le reste de son ordre du jour était dominé par le suivi des missions de maintien de la paix et des missions politiques en cours sur quatre continents, une attention particulière étant accordée aux référendums sur l'indépendance du Soudan du Sud et à l'action coercitive en Côte d'Ivoire. Le Conseil a consacré des débats thématiques à des sujets tels que la diplomatie préventive, le terrorisme, la consolidation de la paix après les conflits, les femmes, la paix et la sécurité, et la corrélation entre sécurité et développement. Le Conseil s'est également employé à faire appliquer intégralement et équitablement les régimes de sanctions en vigueur, notamment grâce à la participation active du Médiateur, dont la fonction a été récemment créée pour faire en sorte que l'action antiterroriste de l'Organisation soit conforme aux normes relatives aux droits de l'homme.

108. Le Conseil économique et social a usé de nouveaux moyens pour mobiliser la communauté internationale en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Sa réunion de haut niveau a permis de renforcer le partenariat mondial pour le développement et d'améliorer la coordination des politiques entre les principales parties prenantes institutionnelles, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'examen ministériel annuel a permis de faire avancer le programme d'éducation convenu. En outre, le Conseil a examiné la démarche suivie par les organismes des Nations Unies pour promouvoir l'égalité des sexes et fait des recommandations pour accélérer les progrès à cet égard.

## 3. Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies

109. L'application des principes posés dans la résolution 64/289 sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 2 juillet 2010, a notablement progressé. Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) est devenue opérationnelle. Née de la fusion de quatre organismes distincts du système des Nations Unies s'occupant des questions relatives à l'égalité des sexes, ONU-Femmes en regroupe les ressources et les mandats, ce qui doit lui permettre d'obtenir plus de résultats en poursuivant l'important travail entrepris par ses prédécesseurs. Concentrer les fonctions normatives dans une même entité et donner

à celle-ci les moyens de fournir un appui opérationnel aux pays afin qu'ils puissent appliquer les normes fixées permettra à l'ONU d'intensifier notablement son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le monde entier.

110. Des efforts continuent d'être faits pour renforcer l'unité d'action des organismes des Nations Unies. Une évaluation indépendante est en cours sur les enseignements tirés des formules à l'essai dans les pays pilotes. L'adoption volontaire de descriptifs de programme standardisés offre la possibilité d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements entre les programmes relevant de différents organismes. Cette année, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a fait des progrès remarquables dans l'application du Plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies et vers l'adoption d'une démarche coordonnée pour rendre la mondialisation plus équitable, plus verte et écologiquement viable.

#### **4. Organisations régionales**

111. L'ONU a continué de renforcer sa coopération avec les organisations régionales, comme en témoignent les missions hybrides, la médiation conjointe, le renforcement des capacités de médiation, les activités communes de formation, les échanges d'informations sur les pratiques éprouvées, la concertation entre homologues et la création de bureaux de liaison.

112. La création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a mis en relief le partenariat stratégique noué par l'ONU avec cette organisation. Le partenariat entre l'ONU et la Communauté de développement de l'Afrique australe dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et des élections a fait un bond qualitatif avec la signature d'un accord-cadre de coopération et l'envoi d'une équipe de liaison à Gaborone. Le nouveau Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, établi à Libreville, s'est déjà engagé à resserrer la collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, contribuant ainsi à renforcer les moyens d'alerte rapide et de médiation de cette organisation régionale.

113. L'ONU s'est dotée d'un bureau de liaison à Bruxelles, consacrant ainsi l'institutionnalisation de sa coopération en matière de paix et de sécurité avec l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

114. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'ONU ont fortement réaffirmé leurs liens de coopération lors de leur troisième sommet conjoint, et la coopération avec la Communauté des Caraïbes a été resserrée par la participation du Secrétaire général, pour la première fois, à la Conférence des chefs de gouvernement de cette organisation.

#### **B. Grands partenaires mondiaux**

115. La société civile, le monde des affaires et les milieux universitaires apportent des contributions essentielles à la réalisation des objectifs de l'ONU, en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de l'année écoulée,

L'Organisation a pris des mesures pour renforcer sa collaboration avec ces groupes et mieux mettre à profit leur expérience dans le but de nouer des partenariats porteurs de changement qui l'aident à relever les défis pressants.

## **1. Renforcement des partenariats avec la société civile**

116. L'Organisation a élargi et approfondi son interaction avec la société civile, notamment dans le cadre de l'initiative « Impact universitaire des Nations Unies », à laquelle participent déjà plus de 650 établissements d'enseignement supérieur de 104 pays.

117. Plus de 6 000 représentants d'organisations non gouvernementales s'intéressant aux aspects économiques, sociaux et environnementaux du programme de développement des Nations Unies ont participé à des séances du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, faisant ainsi entendre la voix des organisations populaires et des communautés.

118. Dans le monde entier, les centres d'information des Nations Unies collaborent avec la société civile en quelque 50 langues dans le cadre de campagnes largement médiatisées comme celles relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, au changement climatique et au développement durable, ou encore les campagnes « Debout contre la pauvreté » et « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, plusieurs centres d'information des Nations Unies ont joué un rôle essentiel en entretenant le dialogue avec diverses communautés pendant les changements tumultueux qu'a connus la région.

## **2. Ouverture au monde de l'entreprise**

119. Un réseau d'experts du secteur privé provenant de plus de 30 entités des Nations Unies aide l'Organisation à s'appuyer sur des partenariats porteurs de changement pour trouver des solutions aux problèmes systémiques qui se posent à l'échelle mondiale ou localement.

120. Conformément aux directives sur la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé, l'ONU a entrepris de rendre plus rigoureuse, selon le principe de précaution, la sélection de ses partenaires. Un nouveau site Web ouvert aux entreprises a permis d'obtenir des dizaines d'engagements, de mieux déterminer ce que les entreprises peuvent apporter à l'Organisation et de mobiliser des secours pour les sinistrés lors des crises qui ont sévi en Haïti, au Japon, en Jamahiriya arabe libyenne et au Pakistan.

121. La collaboration avec le monde des affaires s'est également exercée dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, la plus grande initiative mondiale de responsabilisation sociale de l'entreprise, qui réunit 9 000 participants de plus de 135 pays. Les volets du Pacte mondial relatifs à l'autonomisation des femmes, à la lutte contre la corruption, au climat et à l'eau amènent les entreprises à intervenir dans des domaines critiques. En septembre 2010, l'ONU a accueilli le troisième Forum du secteur privé, au cours duquel les chefs d'entreprise et les gouvernements ont recensé les mesures concrètes que les entreprises peuvent prendre pour aider à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le succès de la participation des entreprises à la quatrième Conférence des Nations Unies sur

les pays les moins avancés, tenue à Istanbul, montre la voie d'une collaboration plus étroite avec le secteur privé lors des sommets des Nations Unies tels que la Conférence Rio +20.

---

## Chapitre V

### Conclusion

122. Dans la perspective des cinq prochaines années, l'ONU ne peut que nous apparaître indispensable comme jamais, mais nous savons aussi qu'il ne lui sera pas facile de répondre aux multiples attentes placées en elle. Il nous faut faire en sorte que l'Organisation serve tous ses États Membres, du moins avancé au plus développé, et tous leurs citoyens. À bien des égards, notre action consistera à bâtir sur les acquis des cinq dernières années.

123. Il est impératif de faire du développement durable une réalité. Il nous faut non seulement redoubler d'efforts pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints d'ici à 2015, mais aussi définir notre vision de l'avenir et convenir d'un cadre pour promouvoir le développement au-delà de 2015. Il nous faut en outre élaborer des stratégies et plans d'action pour relever le défi 50-50-50. En 2050, la population mondiale aura dépassé les 9 milliards d'habitants, et sera donc 50 % plus nombreuse qu'au début de ce siècle et, en conséquence, le volume mondial des émissions de gaz à effet de serre devra avoir baissé de 50 %. L'élaboration d'une stratégie énergétique mondiale viable à long terme constitue un axe essentiel de l'action à entreprendre pour atteindre cet objectif.

124. En matière de paix et de sécurité, les cinq dernières années nous ont donné un aperçu de l'utilité que peuvent avoir les moyens renforcés de prévention dont s'est dotée l'Organisation lorsque les États Membres veulent bien s'en prévaloir pour dissiper les tensions internes et internationales. Nous devons continuer de renforcer et de diversifier les services de prévention que l'ONU offre à ses États Membres.

125. Ces cinq dernières années, les opérations de maintien de la paix devenant de plus en plus complexes, il nous a fallu jongler avec des ressources limitées pour parvenir à exécuter des mandats sans cesse plus ambitieux. Il y a deux ans, nous avons entrepris de repenser et réorganiser l'appui aux missions. Nous cherchons à innover pour rendre cet appui plus adaptable et mieux tirer parti des possibilités de partenariat afin de pouvoir répondre aux besoins qui se manifestent sur le terrain dans le cadre des missions de maintien ou de consolidation de la paix et des missions politiques. Le prochain défi à relever consiste à opérer tous autres changements indispensables pour donner à l'Organisation les moyens de continuer de répondre aux aspirations de paix et de sécurité des peuples qu'elle sert.

126. Les calamités qu'ont subies Haïti, le Pakistan et le Japon nous ont fait entrevoir ce que pourraient être la nature et l'ampleur des catastrophes futures. Nous sommes entrés dans l'ère des grandes catastrophes, et ces dernières années nous ont montré qu'il nous fallait être mieux équipés et mieux préparés pour y faire face. Les Nations Unies ont entrepris de repenser leur mode d'action et de revoir leurs stratégies d'intervention, en mettant en avant la réduction des risques liés aux catastrophes. Pour renforcer ses moyens, l'ONU s'est orientée vers de nouveaux types de partenariat avec le monde des affaires et la société civile et met à l'essai de nouvelles technologies pour mieux coordonner l'action des divers intervenants et faire en sorte qu'ils soient à l'écoute des victimes. Il nous faudra intensifier ces efforts au cours des cinq années à venir pour que les Nations Unies soient à même de répondre aux crises humanitaires auxquelles nous devons malheureusement nous attendre.

127. Les événements de l'année écoulée sont venus nous rappeler à tous l'importance capitale des normes universelles que définit notre organisation. L'ONU a soutenu les aspirations démocratiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et a exhorté la communauté internationale à protéger les civils contre des violations flagrantes de leurs droits en Côte d'Ivoire et en Jamahiriya arabe libyenne. Nous avons vu combien cette défense des valeurs est importante pour ceux qui luttent en première ligne pour les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie, ainsi que l'exercice de la responsabilité de protéger. Nous devons à présent aller au-delà du plaidoyer et aider les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux favorables au changement à institutionnaliser ces normes et valeurs. Les cinq prochaines années seront décisives quant au cours que suivront nombre de transitions, et il est donc essentiel que l'ONU renforce rapidement sa capacité de soutien aux pays qui ont entrepris de se doter d'institutions et de règles démocratiques.

128. Les problèmes mondiaux des dernières décennies – changement climatique, prolifération des armes, maladies et terrorisme – ne vont pas disparaître d'eux-mêmes. Nous devons continuer de renforcer et d'approfondir la collaboration internationale. Nous devons également être prêts à affronter solidairement de nouveaux problèmes, notamment ceux liés aux tendances démographiques.

129. Enfin, pour bien tenir son rôle international, l'Organisation doit porter sur elle-même un regard sans complaisance et, de concert avec les États Membres, faire en sorte que ses structures, ses pratiques opérationnelles et son personnel soient à la hauteur des défis de la prochaine décennie. Nous avons déjà lancé une importante initiative de changement qui permettra d'accroître l'efficacité et l'efficience au sein de l'Organisation au cours des cinq prochaines années.

130. Toute période de transition à l'échelle planétaire est lourde de difficultés, mais riche aussi de vastes possibilités pour le progrès de l'humanité. Ensemble, nous ne craignons aucun défi. Ensemble, rien ne nous est impossible.

## Annexe

### Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2011) : tableaux statistiques

#### Objectif 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim

##### Cible 1.A Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

###### Indicateur 1.1 Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat<sup>a, b</sup>

(En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	45,5	36,1	26,9
Afrique du Nord	4,5	4,4	2,6
Afrique subsaharienne	57,5	58,3	50,9
Amérique latine et Caraïbes	11,3	10,9	8,2
Amérique latine	10,5	10,2	7,4
Caraïbes	28,8	25,4	25,8
Asie de l'Est	60,1	35,6	15,9
Asie du Sud	49,5	42,2	38,6
Asie du Sud (hors Inde)	44,6	35,3	30,7
Asie du Sud-Est	39,2	35,3	18,9
Asie occidentale	2,2	4,1	5,8
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	6,3	22,3	19,2
Pays les moins avancés	63,3	60,4	53,4
Pays en développement sans littoral	49,1	50,7	42,8
Petits États insulaires en développement	32,4	27,7	27,5

<sup>a</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

<sup>b</sup> Estimations de la Banque mondiale (mars 2011).

Indicateur 1.2  
**Indice d'écart de la pauvreté**<sup>a, b</sup>  
 (En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	15,4	11,6	8,0
Afrique du Nord	0,8	0,8	0,5
Afrique subsaharienne	26,3	25,8	20,7
Amérique latine et Caraïbes	3,9	3,8	2,8
Amérique latine	3,5	3,4	2,3
Caraïbes	13,4	12,7	12,8
Asie de l'Est	20,7	11,1	4,0
Asie du Sud	14,5	11,2	9,8
Asie du Sud (hors Inde)	14,2	9,9	8,1
Asie du Sud-Est	11,1	9,6	4,2
Asie occidentale	0,6	1,0	1,5
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	2,1	7,5	5,4
Pays les moins avancés	27,5	24,7	19,9
Pays en développement sans littoral	21,9	20,2	15,5
Petits États insulaires en développement	14,4	12,3	11,9

<sup>a</sup> L'indice d'écart de la pauvreté mesure l'ampleur de la pauvreté. Il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat) par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

<sup>b</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 1.3  
**Part du quintile le plus pauvre de la population  
 dans la consommation nationale**

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

**Cible 1.B**  
**Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris  
 les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif**

## Indicateur 1.4

**Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée****a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée**

(En pourcentage)

	2000	2010 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	2,9	3,1
Régions en développement	3,9	5,2
Afrique du Nord	2,5	2,7
Afrique subsaharienne	0,5	1,8
Amérique latine et Caraïbes	1,9	3,0
Asie de l'Est	6,9	8,5
Asie du Sud	2,4	4,8
Asie du Sud-Est	4,3	5,0
Asie occidentale	7,6	3,0
Océanie	-6,0	3,7
Caucase et Asie centrale	5,5	2,7
Régions développées	2,7	3,0
Pays les moins avancés	2,2	2,1
Pays en développement sans littoral	2,3	2,4
Petits États insulaires en développement	3,1	4,9

<sup>a</sup> Données préliminaires.**b) PIB par personne occupée**

[En dollars des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

	2000	2010 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	18 272	21 828
Régions en développement	8 163	12 211
Afrique du Nord	16 528	18 994
Afrique subsaharienne	4 389	5 294
Amérique latine et Caraïbes	21 047	23 013
Asie de l'Est	6 058	13 431
Asie du Sud	5 378	7 978
Asie du Sud-Est	7 109	9 774
Asie occidentale	33 722	39 743
Océanie	5 590	5 883
Caucase et Asie centrale	7 062	12 527
Régions développées	56 565	64 345
Pays les moins avancés	2 174	3 053
Pays en développement sans littoral	3 398	4 905
Petits États insulaires en développement	21 611	25 938

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 1.5  
Ratio emploi/population

a) **Total**

(En pourcentage)

	1991	2000	2009	2010 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	62,2	61,5	61,2	61,1
Régions en développement	64,3	63,2	62,7	62,7
Afrique du Nord	43,4	43,1	45,8	45,9
Afrique subsaharienne	62,6	62,6	64,3	64,4
Amérique latine et Caraïbes	56,4	58,1	60,6	60,7
Asie de l'Est	74,4	73,9	70,3	70,2
Asie du Sud	58,5	56,9	58,3	58,5
Asie du Sud-Est	68,3	67,1	65,9	65,8
Asie occidentale	48,0	45,3	43,6	43,5
Océanie	65,9	66,3	66,4	66,1
Caucase et Asie centrale	57,4	54,9	59,1	59,8
Régions développées	56,6	55,8	55,4	54,8
Pays les moins avancés	70,2	68,5	69,1	69,1
Pays en développement sans littoral	67,4	67,1	69,5	69,7
Petits États insulaires en développement	55,2	56,7	57,9	57,7

<sup>a</sup> Données préliminaires.

b) **Hommes, femmes et jeunes (2009)<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	Hommes	Femmes	Jeunes
<b>Monde</b>	72,9	49,2	44,3
Régions en développement	75,8	49,4	45,3
Afrique du Nord	69,8	22,3	28,5
Afrique subsaharienne	74,1	54,9	47,4
Amérique latine et Caraïbes	74,6	47,5	44,3
Asie de l'Est	75,9	64,3	54,5
Asie du Sud	78,5	37,4	42,7
Asie du Sud-Est	77,5	54,5	44,2
Asie occidentale	66,1	18,9	24,2
Océanie	70,2	62,0	50,7
Caucase et Asie centrale	66,3	53,9	39,4
Régions développées	61,5	48,5	38,1
Pays les moins avancés	78,9	59,5	54,9
Pays en développement sans littoral	77,6	62,2	57,0
Petits États insulaires en développement	69,3	46,5	41,5

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 1.6  
**Proportion de titulaires d'emplois disposant de moins de 1,25 dollar par jour  
(en parité de pouvoir d'achat)**

**a) Nombre**

(En millions)

	1991	1999	2009 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	972,8	875,1	631,9
Régions en développement	970,9	871,4	631,7
Afrique du Nord	2,5	2,2	1,3
Afrique subsaharienne	124,7	155,8	184,0
Amérique latine et Caraïbes	21,8	26,3	17,4
Asie de l'Est	444,4	286,2	73,0
Asie du Sud	264,9	285,5	282,3
Asie du Sud-Est	104,5	104,9	62,2
Asie occidentale	3,1	3,1	4,2
Océanie	1,0	1,1	1,5
Caucase et Asie centrale	4,0	6,3	5,9
Régions développées	1,9	3,7	0,2
Pays les moins avancés	151,0	184,7	206,2
Pays en développement sans littoral	61,9	73,8	77,8
Petits États insulaires en développement	3,2	4,1	5,4

<sup>a</sup> Données préliminaires.

**b) Pourcentage de l'effectif total de la main-d'œuvre**

	1991	1999	2009 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	43,0	33,9	20,7
Régions en développement	56,1	42,9	25,6
Afrique du Nord	8,0	5,4	2,5
Afrique subsaharienne	68,5	67,9	59,1
Amérique latine et Caraïbes	13,4	13,0	6,9
Asie de l'Est	67,4	39,2	9,1
Asie du Sud	60,7	54,5	41,9
Asie du Sud-Est	53,5	45,2	22,4
Asie occidentale	8,1	6,4	7,0
Océanie	51,2	44,6	44,6
Caucase et Asie centrale	16,1	24,6	17,7
Régions développées	0,4	0,7	0,0
Pays les moins avancés	71,9	71,3	59,8
Pays en développement sans littoral	60,1	59,9	46,6
Petits États insulaires en développement	18,7	20,0	21,8

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 1.7

**Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée**

**a) Hommes et femmes**

(En pourcentage)

	1991	1999	2008	2009
<b>Monde</b>	55,5	53,5	50,2	50,1
Régions en développement	69,0	64,8	60,0	59,6
Afrique du Nord	37,2	32,6	33,5	33,3
Afrique subsaharienne	81,0	80,0	75,0	75,6
Amérique latine et Caraïbes	34,9	36,1	31,8	32,2
Asie de l'Est	69,6	60,6	52,5	51,2
Asie du Sud	81,3	79,8	77,5	77,2
Asie du Sud-Est	69,4	66,1	62,3	61,6
Asie occidentale	42,7	37,5	28,4	28,6
Océanie	75,1	76,6	78,4	78,1
Caucase et Asie centrale	46,8	57,0	43,9	43,6
Régions développées	11,2	11,5	9,9	9,7
Pays les moins avancés	86,2	85,0	80,6	80,8
Pays en développement sans littoral	75,0	78,0	72,9	73,7
Petits États insulaires en développement	32,6	35,5	36,3	36,5

**b) Hommes**

(En pourcentage)

	1991	1999	2008	2009
<b>Monde</b>	53,1	51,8	48,9	48,9
Régions en développement	64,7	61,4	57,2	56,9
Afrique du Nord	33,2	30,0	28,5	29,1
Afrique subsaharienne	76,4	74,6	68,1	69,1
Amérique latine et Caraïbes	34,5	35,4	31,3	31,6
Asie de l'Est	63,8	56,1	49,2	48,1
Asie du Sud	77,9	76,7	74,8	74,4
Asie du Sud-Est	65,0	62,4	59,5	58,8
Asie occidentale	35,7	32,0	25,4	25,4
Océanie	70,6	72,0	73,7	73,4
Caucase et Asie centrale	49,7	56,5	42,9	42,9
Régions développées	11,3	12,0	10,8	10,7
Pays les moins avancés	83,2	81,0	75,6	76,1
Pays en développement sans littoral	72,2	74,4	68,7	69,8
Petits États insulaires en développement	32,3	36,1	37,4	37,6

## c) Femmes

(En pourcentage)

	1991	1999	2008	2009
<b>Monde</b>	59,2	56,1	52,1	51,8
Régions en développement	75,9	70,3	64,4	63,8
Afrique du Nord	51,9	41,2	48,9	46,5
Afrique subsaharienne	87,6	87,4	84,2	84,2
Amérique latine et Caraïbes	35,8	37,3	32,6	33,2
Asie de l'Est	76,7	66,2	56,6	55,0
Asie du Sud	89,8	87,6	83,8	83,4
Asie du Sud-Est	75,5	71,2	66,2	65,4
Asie occidentale	67,4	57,6	40,0	40,6
Océanie	81,0	82,0	83,8	83,5
Caucase et Asie centrale	43,5	57,7	45,1	44,4
Régions développées	11,0	10,9	8,7	8,5
Pays les moins avancés	90,2	90,5	87,2	86,9
Pays en développement sans littoral	78,3	82,4	78,0	78,3
Petits États insulaires en développement	32,9	34,6	34,8	35,0

**Cible 1.C****Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim**

Indicateur 1.8

**Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans<sup>a</sup>**

## a) Total

(En pourcentage)

	1990	2009
Régions en développement	30	23
Afrique du Nord	10	6
Afrique subsaharienne	27	22
Amérique latine et Caraïbes	10	4
Asie de l'Est	15	6
Asie de l'Est (hors Chine)	11	5
Asie du Sud	52	43
Asie du Sud (hors Inde)	59	39
Asie du Sud-Est	30	18
Asie occidentale <sup>b</sup>	11	7

	1990	2009
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	7	5

<sup>a</sup> Ces données concernent 64 pays et 73 % de la population de moins de 5 ans des régions en développement. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est calculée en fonction des normes de croissance de l'enfant en vigueur à l'Organisation mondiale de la Santé. Pour le Caucase et l'Asie centrale, les données de référence utilisées pour l'analyse des tendances sont celles de l'année 1996, car il n'en existe pas suffisamment pour 1990.

<sup>b</sup> L'agrégat régional ne concerne que 47 % de la population régionale, en raison de l'absence de données sur le Yémen.

### b) Par sexe (2003-2009)

(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport filles/garçons
Régions en développement	24	24	1,01
Afrique du Nord	7	5	1,29
Afrique subsaharienne	24	21	1,14
Amérique latine et Caraïbes	4	4	1,12
Asie de l'Est	7	7	1,00
Asie de l'Est (hors Chine)	5	5	1,02
Asie du Sud	41	42	0,97
Asie du Sud (hors Inde)	37	39	0,96
Asie du Sud-Est	–	–	–
Asie occidentale	–	–	–
Océanie	21	15	1,44
Caucase et Asie centrale	6	6	1,11

### c) Par lieu de résidence (2003-2009)

(En pourcentage)

	Zones rurales	Zones urbaines
Régions en développement	28	14
Afrique du Nord	7	5
Afrique subsaharienne	25	15
Amérique latine et Caraïbes	7	3
Asie de l'Est	8	3
Asie de l'Est (hors Chine)	6	4
Asie du Sud	45	33
Asie du Sud (hors Inde)	41	31
Asie du Sud-Est	–	–

	Zones rurales	Zones urbaines
Asie occidentale	–	–
Océanie	20	12
Caucase et Asie centrale	7	4

**d) Par richesse du ménage (2003-2009)**

(En pourcentage)

	Quintile le plus pauvre	Quintile le plus riche
Régions en développement	38	15
Afrique du Nord	8	4
Afrique subsaharienne	28	13
Amérique latine et Caraïbes	–	–
Asie de l'Est	–	–
Asie de l'Est (hors Chine)	7	3
Asie du Sud	55	20
Asie du Sud (hors Inde)	48	24
Asie du Sud-Est	–	–
Asie occidentale	–	–
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	7	4

**Indicateur 1.9**

**Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal**

(En pourcentage)

	1990-1992	1995-1997	2000-2002	2005-2007
<b>Monde</b>	16	14	14	13
Régions en développement	20	18	16	16
Afrique du Nord	<5	<5	<5	<5
Afrique subsaharienne	31	31	30	26
Amérique latine et Caraïbes	12	11	10	8
Amérique latine	11	10	9	7
Caraïbes	26	28	22	24
Asie de l'Est	18	12	10	10
Asie de l'Est (hors Chine)	8	11	13	12
Asie du Sud	21	19	20	21
Asie du Sud (hors Inde)	26	26	23	23
Asie du Sud-Est	24	18	17	14
Asie occidentale	6	8	8	7

## Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

---

	<i>1990-1992</i>	<i>1995-1997</i>	<i>2000-2002</i>	<i>2005-2007</i>
Océanie	–	–	–	–
Caucase et Asie centrale	16	13	17	9
Régions développées	<5	<5	<5	<5
Pays les moins avancés	40	41	36	32
Pays en développement sans littoral	34	34	30	26
Petits États insulaires en développement	24	25	21	21

## Objectif 2

### Rendre l'enseignement primaire universel

#### Cible 2.A

**D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires**

Indicateur 2.1

**Taux net de scolarisation dans le primaire<sup>a</sup>**

#### a) Total

	1991	1999	2009
<b>Monde</b>	82,7	83,9	89,7
Régions en développement	80,5	82,1	89,0
Afrique du Nord	80,0	86,0	94,3
Afrique subsaharienne	53,5	57,9	76,2
Amérique latine et Caraïbes	85,7	93,5	95,0
Amérique latine	87,2	94,8	96,6
Caraïbes	67,6	78,0	76,1
Asie de l'Est	97,4	95,1	95,6
Asie de l'Est (hors Chine)	97,2	95,9	97,5
Asie du Sud	77,0	79,2	90,9
Asie du Sud (hors Inde)	67,7	69,1	77,2
Asie du Sud-Est	94,0	93,0	94,5
Asie occidentale	82,0	83,1	88,3
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	94,3	92,7
Régions développées	96,3	97,1	95,8
Pays les moins avancés	52,2	57,8	79,6
Pays en développement sans littoral	55,5	63,8	81,2
Petits États insulaires en développement	70,4	78,9	76,0

#### b) Par sexe

	1991		2000		2009	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
<b>Monde</b>	86,6	78,7	86,8	80,9	90,6	88,8
Régions en développement	85,0	75,9	85,4	78,7	90,0	87,9
Afrique du Nord	86,7	73,0	89,2	82,6	96,0	92,4
Afrique subsaharienne	58,2	48,8	61,5	54,1	78,0	74,5
Amérique latine et Caraïbes	87,8	83,6	94,1	92,8	95,1	94,9

	1991		2000		2009	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Amérique latine	89,5	84,9	95,5	94,1	96,7	96,4
Caraïbes	67,3	68,0	77,7	78,3	75,5	76,7
Asie de l'Est	98,9	95,8	94,2	96,0	94,1	97,3
Asie de l'Est (hors Chine)	97,6	96,9	96,6	95,3	97,9	97,0
Asie du Sud	84,7	68,7	86,3	71,6	92,6	89,1
Asie du Sud (hors Inde)	74,2	60,9	74,4	63,6	79,8	74,6
Asie du Sud-Est	95,7	92,3	94,2	91,9	95,0	93,9
Asie occidentale	86,2	77,6	88,0	78,0	91,0	85,5
Océanie	–	–	–	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	94,6	94,0	93,2	92,0
Régions développées	96,4	96,1	97,0	97,1	95,3	96,3
Pays les moins avancés	57,8	46,5	61,5	54,0	81,0	78,1
Pays en développement sans littoral	61,5	49,4	68,6	59,0	83,7	78,6
Petits États insulaires en développement	71,2	69,6	79,7	78,2	77,0	75,0

<sup>a</sup> Nombre d'élèves scolarisés dans le primaire ou dans le secondaire, exprimé en pourcentage de la population totale des élèves en âge d'être scolarisés dans le primaire. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

#### Indicateur 2.2

#### Proportion d'écoliers commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire<sup>a, b</sup>

##### a) Total

	1991	2000	2009
<b>Monde</b>	80,1	81,9	88,5
Régions en développement	77,2	79,6	87,3
Afrique du Nord	72,2	81,1	91,7
Afrique subsaharienne	50,8	51,2	66,9
Amérique latine et Caraïbes	83,7	96,9	101,0
Amérique latine	85,4	98,8	102,8
Caraïbes	58,7	71,3	77,0
Asie de l'Est	106,3	97,9	95,9
Asie de l'Est (hors Chine)	95,0	98,3	98,1
Asie du Sud	64,4	69,3	86,0
Asie du Sud (hors Inde)	55,2	62,3	65,3
Asie du Sud-Est	85,7	92,3	100,1
Asie occidentale	77,6	78,5	84,3
Océanie	60,8	63,6	61,6
Caucase et Asie centrale	–	94,6	95,9

	1991	2000	2009
Régions développées	96,7	97,9	97,7
Pays les moins avancés	39,9	45,0	61,0
Pays en développement sans littoral	52,0	55,2	65,7
Petits États insulaires en développement	61,9	72,3	75,0

## b) Par sexe

	1991		2000		2009	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
<b>Monde</b>	84,0	75,7	84,6	78,9	89,5	87,3
Régions en développement	81,9	72,0	82,7	76,2	88,4	86,1
Afrique du Nord	79,9	64,1	84,2	77,9	93,0	90,3
Afrique subsaharienne	55,0	45,0	55,3	46,4	70,6	63,0
Amérique latine et Caraïbes	82,8	84,6	96,5	97,3	100,5	101,6
Amérique latine	84,5	86,3	98,5	99,2	102,2	103,3
Caraïbes	57,3	60,0	70,4	72,2	76,5	77,4
Asie de l'Est	-	-	97,9	97,8	94,2	97,8
Asie de l'Est (hors Chine)	95,2	94,9	98,6	98,0	98,4	97,8
Asie du Sud	73,8	54,3	75,8	62,3	87,5	84,4
Asie du Sud (hors Inde)	61,2	48,9	66,5	58,0	68,7	61,6
Asie du Sud-Est	86,5	84,9	92,7	92,0	99,8	100,4
Asie occidentale	83,3	71,7	83,7	73,1	88,0	80,4
Océanie	64,6	56,8	67,5	59,5	65,5	57,6
Caucase et Asie centrale	-	-	95,8	93,4	96,6	95,1
Régions développées	-	-	97,8	97,7	98,1	97,0
Pays les moins avancés	44,9	33,4	48,7	40,5	64,1	57,8
Pays en développement sans littoral	56,5	47,4	60,5	49,7	69,2	62,0
Petits États insulaires en développement	61,8	62,0	72,5	72,0	75,8	74,2

<sup>a</sup> Les moyennes régionales n'étant pas disponibles, le taux de réussite dans l'enseignement primaire se calcule à partir du taux brut d'admission en dernière année de primaire : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population en âge d'entrer en dernière année de primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde* (Montréal (Canada), Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2009), annexe B, p. 256).

<sup>b</sup> Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

Indicateur 2.3  
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes

a) **Total<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
<b>Monde</b>	83,2	87,1	89,3
Régions en développement	80,1	84,8	87,7
Afrique du Nord	67,5	79,3	86,6
Afrique subsaharienne	65,3	68,7	72,0
Amérique latine et Caraïbes	91,7	96,1	97,0
Amérique latine	92,1	96,7	97,6
Caraïbes	86,8	–	89,5
Asie de l'Est	94,6	98,9	99,4
Asie de l'Est (hors Chine)	99,4	–	99,6
Asie du Sud	60,3	73,7	79,7
Asie du Sud (hors Inde)	56,4	67,3	76,7
Asie du Sud-Est	94,4	96,3	97,7
Asie occidentale	87,4	91,7	93,2
Océanie	72,5	74,8	74,9
Caucase et Asie centrale	99,8	99,8	99,9
Régions développées	99,6	99,6	99,6
Pays les moins avancés	55,6	65,3	70,2
Pays en développement sans littoral	62,1	68,4	71,7
Petits États insulaires en développement	84,9	86,9	87,6

<sup>a</sup> Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

b) **Par sexe<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990		2000		2009	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
<b>Monde</b>	87,7	78,6	90,3	83,8	91,9	86,8
Régions en développement	85,5	74,5	88,6	80,9	90,7	84,8
Afrique du Nord	77,2	57,3	85,2	73,3	90,1	83,0
Afrique subsaharienne	72,8	58,3	75,7	62,4	76,7	67,3
Amérique latine et Caraïbes	91,4	92,0	95,8	96,5	96,8	97,2
Amérique latine	91,8	92,4	96,3	97,1	97,3	97,8
Caraïbes	87,3	86,3	–	–	89,6	89,4

	1990		2000		2009	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Asie de l'Est	97,1	91,9	99,2	98,6	99,5	99,3
Asie de l'Est (hors Chine)	99,3	99,5	–	–	99,4	99,7
Asie du Sud	71,6	48,3	81,1	65,6	85,9	73,8
Asie du Sud (hors Inde)	66,9	45,9	73,9	60,8	80,5	72,6
Asie du Sud-Est	95,4	93,5	96,6	96,1	97,8	97,5
Asie occidentale	93,4	81,0	95,5	87,8	95,8	90,6
Océanie	77,5	67,4	76,9	72,5	73,3	76,5
Caucase et Asie centrale	99,8	99,8	99,8	99,9	99,8	99,9
Régions développées	99,2	99,6	99,6	99,6	99,6	99,6
Pays les moins avancés	64,0	47,5	72,2	58,9	74,5	65,9
Pays en développement sans littoral	68,2	56,5	74,8	62,6	77,2	66,5
Petits États insulaires en développement	86,5	83,3	87,7	86,1	87,6	87,7

<sup>a</sup> Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

## Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

### Cible 3.A Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1

**Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire  
et supérieur**

a) Enseignement primaire<sup>a</sup>

	1991	2000	2009
<b>Monde</b>	0,89	0,92	0,96
Régions en développement	0,87	0,91	0,96
Afrique du Nord	0,82	0,90	0,95
Afrique subsaharienne	0,83	0,85	0,92
Amérique latine et Caraïbes	0,98	0,97	0,97
Amérique latine	0,98	0,97	0,97
Caraïbes	0,99	0,98	0,96
Asie de l'Est	0,92	1,01	1,04
Asie de l'Est (hors Chine)	1,00	0,98	0,98
Asie du Sud	0,77	0,83	0,95
Asie du Sud (hors Inde)	0,79	0,81	0,92
Asie du Sud-Est	0,97	0,96	0,97
Asie occidentale	0,86	0,86	0,92
Océanie	0,90	0,90	0,89
Caucase et Asie centrale	0,99	0,99	0,98
Régions développées	0,99	1,00	1,00
Pays les moins avancés	0,80	0,83	0,93
Pays en développement sans littoral	0,83	0,82	0,92
Petits États insulaires en développement	0,96	0,96	0,94

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

b) Enseignement secondaire<sup>a</sup>

	1991	2000	2009
<b>Monde</b>	0,84	0,91	0,97
Régions en développement	0,78	0,88	0,96
Afrique du Nord	0,79	0,93	0,98
Afrique subsaharienne	0,76	0,82	0,79
Amérique latine et Caraïbes	1,07	1,07	1,08
Amérique latine	1,07	1,07	1,08
Caraïbes	1,12	1,08	1,04
Asie de l'Est	0,77	0,93	1,06
Asie de l'Est (hors Chine)	0,97	0,98	0,98
Asie du Sud	0,61	0,75	0,89
Asie du Sud (hors Inde)	0,63	0,85	0,92
Asie du Sud-Est	0,90	0,95	1,03
Asie occidentale	0,68	0,74	0,86
Océanie	0,83	0,89	0,88
Caucase et Asie centrale	–	0,98	0,98
Régions développées	1,01	1,01	1,00
Pays les moins avancés	0,60	0,77	0,82
Pays en développement sans littoral	0,87	0,83	0,85
Petits États insulaires en développement	1,07	1,04	1,01

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

c) Enseignement supérieur<sup>a</sup>

	1991	2000	2009
<b>Monde</b>	0,91	0,98	1,08
Régions en développement	0,71	0,82	0,97
Afrique du Nord	0,59	0,74	0,98
Afrique subsaharienne	0,53	0,67	0,63
Amérique latine et Caraïbes	0,98	1,17	1,26
Amérique latine	0,95	1,16	1,23
Caraïbes	1,35	1,38	1,61
Asie de l'Est	0,53	0,67	1,03
Asie de l'Est (hors Chine)	0,54	0,63	0,77
Asie du Sud	0,50	0,65	0,74
Asie du Sud (hors Inde)	0,36	0,67	0,87
Asie du Sud-Est	0,96	0,96	1,09
Asie occidentale	0,64	0,78	0,87
Océanie	0,56	0,81	0,86

	1991	2000	2009
Caucase et Asie centrale	–	0,91	1,07
Régions développées	1,10	1,20	1,30
Pays les moins avancés	0,38	0,59	0,58
Pays en développement sans littoral	0,82	0,81	0,87
Petits États insulaires en développement	1,24	1,31	1,50

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

### Indicateur 3.2 Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2009
<b>Monde</b>	35,0	37,5	38,4	39,6
Régions en développement	28,8	31,7	32,6	33,8
Afrique du Nord	19,0	18,8	18,6	18,8
Afrique subsaharienne	23,5	28,1	30,2	32,6
Amérique latine et Caraïbes	36,4	40,4	41,5	43,0
Asie de l'Est	38,1	39,7	40,9	41,7
Asie de l'Est (hors Chine)	40,1	42,3	44,0	44,8
Asie du Sud	13,3	17,1	18,1	19,4
Asie du Sud (hors Inde)	14,6	18,4	18,0	19,0
Asie du Sud-Est	34,6	36,9	36,8	37,6
Asie occidentale	14,9	16,8	17,5	18,7
Océanie	33,3	35,5	35,2	36,2
Caucase et Asie centrale	43,8	44,2	45,3	45,2
Régions développées	44,3	46,2	47,1	48,3

### Indicateur 3.3 Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national<sup>a, b</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2011 <sup>b</sup>
<b>Monde</b>	12,8	13,7	15,9	19,3
Régions en développement	11,6	12,3	14,2	18,0
Afrique du Nord	2,6	3,3	8,5	11,7
Afrique subsaharienne	9,6	12,6	14,2	19,6
Amérique latine et Caraïbes	11,9	15,2	19,0	23,0
Amérique latine	8,6	13,2	16,4	20,0
Caraïbes	22,1	20,6	26,0	31,3

	1990	2000	2005	2011 <sup>b</sup>
Asie de l'Est	20,2	19,9	19,4	19,5
Asie de l'Est (hors Chine)	17,8	14,6	17,2	14,5
Asie du Sud	5,7	6,8	8,8	18,2
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	5,9	9,0	20,1
Asie du Sud-Est	10,4	12,3	15,5	17,6
Asie occidentale	4,5	4,2	3,9	9,4
Océanie	1,2	3,6	3,0	2,3
Caucase et Asie centrale	–	7,0	9,9	16,1
Régions développées	16,1	16,3	19,8	22,5
Pays les moins avancés	8,7	9,9	13,0	19,9
Pays en développement sans littoral	14,2	7,8	13,4	22,9
Petits États insulaires en développement	15,2	14,0	17,9	21,2

<sup>a</sup> Chambre unique ou chambre basse seulement.

<sup>b</sup> Au 31 janvier 2011.

## Objectif 4 Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

### Cible 4.A Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

#### Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans<sup>a</sup>

	1990	2000	2009
<b>Monde</b>	89	77	60
Régions en développement	99	84	66
Afrique du Nord	80	46	26
Afrique subsaharienne	180	160	129
Amérique latine et Caraïbes	52	33	23
Amérique latine	50	32	21
Caraïbes	76	58	48
Asie de l'Est	45	36	19
Asie de l'Est (hors Chine)	28	29	17
Asie du Sud	122	95	69
Asie du Sud (hors Inde)	131	101	78
Asie du Sud-Est	73	48	36
Asie occidentale	68	45	32
Océanie	76	65	59
Caucase et Asie centrale	78	62	37
Régions développées	15	10	7
Pays les moins avancés	178	146	121

<sup>a</sup> Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

#### Taux de mortalité infantile<sup>a</sup>

	1990	2000	2009
<b>Monde</b>	62	54	44
Régions en développement	68	59	48
Afrique du Nord	61	38	24
Afrique subsaharienne	109	98	82
Amérique latine et Caraïbes	41	28	20
Amérique latine	41	26	18
Caraïbes	54	43	38

	1990	2000	2009
Asie de l'Est	36	29	18
Asie de l'Est (hors Chine)	18	22	14
Asie du Sud	87	70	55
Asie du Sud (hors Inde)	95	76	61
Asie du Sud-Est	50	36	29
Asie occidentale	53	36	27
Océanie	56	49	46
Caucase et Asie centrale	64	52	34
Régions développées	12	8	6
Pays les moins avancés	112	93	79

<sup>a</sup> Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an, pour 1 000 naissances vivantes.

### Indicateur 4.3

#### **Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
<b>Monde</b>	72	71	82
Régions en développement	71	69	80
Afrique du Nord	85	93	94
Afrique subsaharienne	56	55	68
Amérique latine et Caraïbes	76	92	93
Asie de l'Est	98	84	94
Asie de l'Est (hors Chine)	95	87	95
Asie du Sud	57	56	75
Asie du Sud (hors Inde)	60	68	85
Asie du Sud-Est	70	81	88
Asie occidentale	77	84	82
Océanie	70	66	58
Caucase et Asie centrale	–	93	92
Régions développées	81	92	94
Pays les moins avancés	54	60	77

<sup>a</sup> Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

## Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

### Cible 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

#### Indicateur 5.1 Taux de mortalité maternelle<sup>a</sup>

	1990	2000	2008
<b>Monde</b>	400	340	260
Régions en développement	440	370	290
Afrique du Nord	230	120	92
Afrique subsaharienne	870	790	640
Amérique latine et Caraïbes	140	110	85
Amérique latine	130	99	80
Caraïbes	320	230	170
Asie de l'Est	110	63	41
Asie de l'Est (hors Chine)	110	110	110
Asie du Sud	590	420	280
Asie du Sud (hors Inde)	640	490	370
Asie du Sud-Est	380	230	160
Asie occidentale	140	98	70
Océanie	290	260	230
Caucase et Asie centrale	70	69	54
Régions développées	26	17	17
Pays les moins avancés	900	750	590

<sup>a</sup> Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

#### Indicateur 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	1990	2009
<b>Monde</b>	59	68
Régions en développement	55	65
Afrique du Nord	45	81
Afrique subsaharienne	42	46
Amérique latine et Caraïbes <sup>a</sup>	70	88
Amérique latine <sup>a</sup>	70	90
Caraïbes <sup>a</sup>	67	69

	1990	2009
Asie de l'Est	94	99
Asie de l'Est (hors Chine)	97	99
Asie du Sud	32	50
Asie du Sud (hors Inde)	27	42
Asie du Sud-Est	49	72
Asie occidentale	62	78
Océanie	54	56
Caucase et Asie centrale	93	97
Régions développées	99	99

<sup>a</sup> Les chiffres indiqués concernent uniquement les accouchements pratiqués dans des établissements de santé.

## **Cible 5.B**

### **Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015**

Indicateur 5.3

#### **Taux de contraception<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2000	2008
<b>Monde</b>	55,4	61,5	62,9
Régions en développement	52,3	59,6	61,3
Afrique du Nord	44,0	58,8	60,5
Afrique subsaharienne	13,4	20,1	21,7
Amérique latine et Caraïbes	62,0	71,2	72,9
Amérique latine	62,7	72,1	73,8
Caraïbes	53,7	59,9	61,8
Asie de l'Est	77,7	85,7	84,2
Asie de l'Est (hors Chine)	73,9	76,6	76,2
Asie du Sud	39,9	46,7	53,9
Asie du Sud (hors Inde)	30,2	46,2	48,0
Asie du Sud-Est	47,9	57,0	62,3
Asie occidentale	44,4	50,6	55,2
Océanie	29,4	32,2	36,7
Caucase et Asie centrale	54,3	59,7	55,6
Régions développées	68,8	71,1	72,2
Pays les moins avancés	17,7	28,1	31,4
Pays en développement sans littoral	24,5	30,7	33,7
Petits États insulaires en développement	49,7	53,9	55,4

<sup>a</sup> Parmi les femmes de 15 à 49 ans mariées ou vivant maritalement.

Indicateur 5.4  
Taux de natalité parmi les adolescentes<sup>a</sup>

	1990	2000	2008
<b>Monde</b>	59,8	51,5	50,5
Régions en développement	64,8	56,0	54,4
Afrique du Nord	43,0	33,3	29,9
Afrique subsaharienne	124,1	122,9	122,0
Amérique latine et Caraïbes	91,1	87,6	80,7
Amérique latine	91,9	88,4	81,6
Caraïbes	80,9	77,1	68,5
Asie de l'Est	15,3	5,8	6,0
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	3,1	2,5
Asie du Sud	89,3	59,4	52,6
Asie du Sud (hors Inde)	121,0	77,4	69,0
Asie du Sud-Est	53,5	40,3	44,1
Asie occidentale	63,8	52,7	52,3
Océanie	82,8	63,3	61,2
Caucase et Asie centrale	44,7	28,2	29,3
Régions développées	33,9	25,5	24,0
Pays les moins avancés	133,4	121,2	121,9
Pays en développement sans littoral	105,8	106,6	107,1
Petits États insulaires en développement	77,1	71,7	63,9

<sup>a</sup> Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

Indicateur 5.5  
Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)

a) Au moins une visite<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	2009
<b>Monde</b>	64	81
Régions en développement	64	81
Afrique du Nord	51	79
Afrique subsaharienne	68	78
Amérique latine et Caraïbes	78	95
Amérique latine	77	95
Caraïbes	89	93
Asie de l'Est	70	91
Asie du Sud	51	70
Asie du Sud (hors Inde)	22	58

	1990	2009
Asie du Sud-Est	72	92
Asie occidentale	62	84
Océanie	77	79
Caucase et Asie centrale	90	96

<sup>a</sup> Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins une fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

#### b) Au moins quatre visites<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	2009
<b>Monde</b>	35	51
Régions en développement	35	51
Afrique du Nord	20	57
Afrique subsaharienne	44	43
Amérique latine et Caraïbes	69	84
Amérique latine	70	85
Caraïbes	59	72
Asie du Sud	23	44
Asie du Sud (hors Inde)	10	26
Asie du Sud-Est	46	69
Asie occidentale	32	54

<sup>a</sup> Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins quatre fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié ou non.

#### Indicateur 5.6

#### Besoins de planification familiale non couverts<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2008
<b>Monde</b>	13,8	11,5	11,1
Régions en développement	14,3	11,7	11,3
Afrique du Nord	19,4	11,2	9,6
Afrique subsaharienne	26,2	24,1	24,8
Amérique latine et Caraïbes	15,8	10,3	9,9
Amérique latine	15,6	9,7	9,3
Caraïbes	19,5	20,4	20,2
Asie de l'Est	3,3	2,4	2,3
Asie du Sud	20,3	17,2	14,7
Asie du Sud (hors Inde)	23,6	23,3	20,6

## Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

---

	1990	2000	2008
Asie du Sud-Est	15,5	10,9	10,9
Asie occidentale	15,7	13,7	12,3
Caucase et Asie centrale	14,4	12,4	12,5
Pays les moins avancés	25,4	23,9	24,0
Pays en développement sans littoral	24,3	24,1	23,8

<sup>a</sup> Parmi les femmes, mariées ou vivant maritalement, en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans).

## Objectif 6

### Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

#### Cible 6.A

#### D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 6.1

a) Incidence du VIH<sup>a</sup>

	1990	2009
<b>Monde</b>	0,08	0,06
Régions en développement	0,09	0,08
Afrique du Nord	0,01	0,01
Afrique subsaharienne	0,57	0,40
Amérique latine et Caraïbes	0,04	0,04
Amérique latine	0,04	0,03
Caraïbes	0,09	0,08
Asie de l'Est	0,01	0,01
Asie du Sud	0,04	0,02
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	0,04	0,04
Asie occidentale	<0,01	<0,01
Caucase et Asie centrale	0,01	0,03
Régions développées	0,05	0,03

<sup>a</sup> Lorsque les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement ont été définis, la prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans a été retenue comme indicateur supplétif de l'incidence du VIH. Toutefois, comme on dispose désormais d'estimations sur l'incidence du VIH chez les 15 à 49 ans pour toutes les régions et pour les 60 pays, les données concernant l'incidence du VIH sont présentées ici avec celles de la prévalence chez les 15 à 49 ans.

**b) Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans**

(En pourcentage)

	1990		2001		2009	
	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>
<b>Monde</b>	0,3	44	0,8	51	0,8	52
Régions en développement	0,3	49	0,9	53	0,9	54
Afrique du Nord	<0,1	29	<0,1	30	0,1	30
Afrique subsaharienne	2,1	56	5,5	59	4,7	60
Amérique latine et Caraïbes	0,3	28	0,5	35	0,5	37
Amérique latine	0,6	48	1,1	54	1	53
Caraïbes	0,3	25	0,4	32	0,4	35
Asie de l'Est	<0,1	25	<0,1	28	0,1	29
Asie de l'Est (hors Chine)	<0,1	29	<0,1	30	<0,1	31
Asie du Sud	<0,1	28	0,3	35	0,3	37
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	27	0,1	30	0,1	30
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	0,2	16	0,4	34	0,4	34
Asie occidentale	<0,1	30	<0,1	30	<0,1	30
Océanie	<0,1	54	0,4	57	0,8	57
Caucase et Asie centrale	<0,1	32	<0,1	37	0,1	37
Régions développées	0,2	18	0,3	31	0,4	35
Pays les moins avancés	1,4	55	2,2	58	2	58
Pays en développement sans littoral	2,4	57	3,9	58	3	58
Petits États insulaires en développement	0,4	48	0,8	52	0,8	51

Indicateur 6.2

**Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque<sup>a</sup> (2005-2010)<sup>b</sup>**

	Femmes		Hommes	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>
Afrique subsaharienne	34	34	27	48
Caraïbes	3	37	2	56

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>
Asie du Sud	1	22	2	38
Océanie	3	34	4	48

<sup>a</sup> Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel (partenaires non mariés et ne cohabitant pas) au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

### Indicateur 6.3

#### **Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida<sup>a</sup> (2005-2010)<sup>b</sup>**

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>
<b>Monde<sup>c</sup></b>	91	21	–	–
Régions en développement <sup>c</sup>	82	20	–	–
Afrique du Nord	2	7	1	18
Afrique subsaharienne	37	26	28	33
Caraïbes	5	43	2	37
Asie du Sud	5	17	2	36
Asie du Sud (hors Inde)	4	10	–	–
Asie du Sud-Est	6	24	–	–
Caucase et Asie centrale	8	20	–	–

<sup>a</sup> Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, qui sont capables de citer les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir de rapports qu'avec un partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

<sup>c</sup> Hors Chine.

Indicateur 6.4  
**Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins  
 âgés de 10 à 14 ans<sup>a</sup> (2005-2010)<sup>b</sup>**

	<i>Nombre de pays ayant communiqué des données</i>	<i>Taux de scolarisation</i>
Régions en développement	44	0,81
Afrique subsaharienne	33	0,92
Caraïbes	2	0,82
Asie du Sud	2	0,73

<sup>a</sup> Rapport entre le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

**Cible 6.B**  
**D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin  
 l'accès aux traitements contre le VIH/sida**

Indicateur 6.5  
**Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH  
 ayant accès à des médicaments antirétroviraux<sup>a, b</sup>**

(En pourcentage)

	2004	2006	2008	2009
<b>Monde<sup>b</sup></b>	6	15	28	36
Régions en développement	6	16	29	37
Afrique du Nord	10	21	29	25
Afrique subsaharienne	3	14	28	37
Amérique latine et Caraïbes	34	41	48	50
Amérique latine	39	44	49	51
Caraïbes	5	14	30	38
Asie de l'Est	6	16	19	23
Asie de l'Est (hors Chine)	<1	<1	<1	<1
Asie du Sud	2	7	18	24
Asie du Sud (hors Inde)	1	2	4	6
Asie du Sud-Est et Océanie	12	24	39	46
Asie occidentale	44	38	52	57
Caucase et Asie centrale	2	12	22	26
Pays les moins avancés	4	14	30	39
Pays en développement sans littoral	5	17	35	47
Petits États insulaires en développement	5	15	31	40

<sup>a</sup> Accès à un traitement antirétroviral des personnes ayant un taux de T-CD4 inférieur à 350.

<sup>b</sup> Ne sont concernés que les pays à revenu faible ou moyen, selon la définition de la Banque mondiale.

**Cible 6.C**  
**D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser**  
**la progression du paludisme et d'autres maladies graves**

Indicateur 6.6

**Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie****a) Incidence<sup>a</sup>**

<b>Monde</b> . . . . .	69
Afrique du Nord . . . . .	0
Afrique subsaharienne . . . . .	248
Amérique latine et Caraïbes . . . . .	7
Amérique latine . . . . .	6
Caraïbes . . . . .	14
Asie de l'Est . . . . .	0
Asie de l'Est (hors Chine) . . . . .	15
Asie du Sud . . . . .	20
Asie du Sud (hors Inde) . . . . .	12
Asie du Sud-Est . . . . .	32
Asie occidentale . . . . .	20
Océanie . . . . .	225
Caucase et Asie centrale . . . . .	0
Pays les moins avancés . . . . .	173
Pays en développement sans littoral . . . . .	148
Petits États insulaires en développement . . . . .	98

<sup>a</sup> Nombre de nouveaux cas pour 1 000 habitants (2009) dans les pays où le paludisme est endémique.

**b) Décès<sup>a</sup>**

	<i>Tous âges confondus</i>	<i>Enfants âgés de moins de 5 ans</i>
<b>Monde</b>	24	182
Afrique du Nord	0	0
Afrique subsaharienne	96	519
Amérique latine et Caraïbes	1	3
Amérique latine	<0,5	1
Caraïbes	4	11
Asie de l'Est	<0,5	<0,5
Asie de l'Est (hors Chine)	0	0
Asie du Sud	2	8
Asie du Sud (hors Inde)	1	5

	<i>Tous âges confondus</i>	<i>Enfants âgés de moins de 5 ans</i>
Asie du Sud-Est	6	18
Asie occidentale	6	15
Océanie	55	163
Caucase et Asie centrale	<0,5	<0,5
Pays les moins avancés	70	384
Pays en développement sans littoral	67	351
Petits États insulaires en développement	30	146

<sup>a</sup> Nombre de décès pour 100 000 habitants (2009) dans les pays où le paludisme est endémique.

Indicateur 6.7

**Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant  
sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (2008-2010)**

**a) Total**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (24 pays) . . . . .	31 <sup>a</sup>
---	-----------------

<sup>a</sup> D'après les données concernant un sous-ensemble de 24 pays d'Afrique subsaharienne et les données conjoncturelles dont on dispose, la proportion d'enfants dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide est passée de 2 % en 2000 à 31 % en 2010. Ces calculs reposent sur les données disponibles au 31 avril 2010.

**b) Par sexe**

(En pourcentage)

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
Afrique subsaharienne (21 pays)	27	27

**c) Par lieu de résidence**

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (23 pays)	28	33

## Indicateur 6.8

**Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés (2008-2010)****a) Total**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (34 pays) . . . . .	36
---	----

**b) Par lieu de résidence**

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Asie du Sud (3 pays)	41	36

## Indicateur 6.9

**Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie****a) Incidence**(Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)<sup>a</sup>

	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2009</i>
<b>Monde</b>	128 (114:144)	136 (129:144)	137 (131:145)
Régions en développement	155 (135:174)	163 (153:172)	164 (155:173)
Afrique du Nord	58 (47:69)	48 (43:52)	42 (39:46)
Afrique subsaharienne	176 (159:194)	316 (300:333)	345 (326:363)
Amérique latine et Caraïbes	88 (73:103)	61 (56:66)	44 (41:48)
Amérique latine	87 (71:103)	59 (54:64)	42 (39:45)
Caraïbes	95 (67:122)	91 (78:104)	79 (67:90)
Asie de l'Est	136 (105:167)	109 (90:128)	100 (88:112)
Asie du Sud	172 (117:227)	172 (148:197)	173 (149:196)
Asie du Sud-Est	238 (191:284)	226 (205:247)	217 (197:237)
Asie occidentale	59 (48:70)	49 (44:54)	33 (30:36)
Océanie	202 (131:273)	194 (161:226)	190 (162:219)
Caucase et Asie centrale	116 (92:141)	135 (123:146)	134 (123:146)
Régions développées	39 (33:46)	36 (33:39)	27 (25:29)
Pays les moins avancés	212 (183:240)	272 (258:287)	275 (261:289)
Pays en développement sans littoral	167 (148:187)	270 (254:287)	270 (253:287)
Petits États insulaires en développement	108 (86:129)	104 (94:114)	104 (95:113)

<sup>a</sup> Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

**b) Prévalence**

(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)<sup>a</sup>

	1990	2000	2009
<b>Monde</b>	253 (200:318)	231 (194:275)	201 (169:239)
Régions en développement	310 (233:387)	280 (229:331)	241 (198:284)
Afrique du Nord	98 (56:139)	65 (40:89)	54 (34:74)
Afrique subsaharienne	287 (231:344)	456 (377:534)	479 (397:560)
Amérique latine et Caraïbes	148 (99:198)	90 (67:114)	58 (43:72)
Amérique latine	146 (93:199)	86 (62:111)	54 (38:69)
Caraïbes	176 (90:263)	139 (81:198)	111 (61:162)
Asie de l'Est	284 (122:446)	218 (101:334)	141 (63:220)
Asie du Sud	359 (167:551)	294 (177:410)	267 (154:380)
Asie du Sud-Est	524 (369:679)	465 (349:580)	344 (259:429)
Asie occidentale	94 (57:131)	74 (50:98)	51 (35:67)
Océanie	416 (163:669)	250 (103:396)	258 (107:408)
Caucase et Asie centrale	224 (139:308)	207 (144:269)	208 (147:269)
Régions développées	66 (42:89)	49 (33:64)	34 (23:45)
Pays les moins avancés	397 (291:502)	460 (378:543)	431 (358:503)
Pays en développement sans littoral	252 (202:302)	372 (300:445)	385 (305:464)
Petits États insulaires en développement	202 (131:272)	152 (107:198)	146 (104:187)

<sup>a</sup> Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

**c) Décès**

(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH)<sup>a</sup>

	1990	2000	2009
<b>Monde</b>	30 (25:36)	26 (24:29)	20 (17:22)
Régions en développement	37 (30:44)	32 (29:35)	23 (21:26)
Afrique du Nord	6,6 (3,3:9,9)	3 (2,1:4)	2,4 (1,7:3,2)
Afrique subsaharienne	32 (27:38)	54 (50:59)	53 (48:58)
Amérique latine et Caraïbes	13 (8,8:17)	6 (5,3:6,8)	3,3 (2,7:4)
Amérique latine	21 (12:29)	15 (11:19)	11 (7,3:14)
Caraïbes	12 (7,9:16)	5,3 (4,6:6,1)	2,8 (2,1:3,4)
Asie de l'Est	37 (26:48)	28 (21:34)	12 (7,2:16)
Asie du Sud	47 (28:66)	33 (25:41)	26 (18:34)
Asie du Sud-Est	52 (39:66)	51 (45:58)	31 (25:37)
Asie occidentale	8,2 (4,8:12)	6,2 (4,6:7,7)	4,7 (3,6:5,8)
Océanie	53 (28:77)	17 (7,8:25)	20 (10:29)
Caucase et Asie centrale	23 (16:30)	22 (20:23)	20 (17:23)

	1990		2000		2009	
Régions développées	7,5	(4,7:10)	4,8	(4,5:5,1)	3,7	(2,8:4,6)
Pays les moins avancés	49	(40:59)	57	(52:62)	48	(44:53)
Pays en développement sans littoral	25	(21:30)	41	(37:46)	42	(37:47)
Petits États insulaires en développement	24	(17:31)	15	(12:18)	13	(10:16)

<sup>a</sup> Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

#### Indicateur 6.10

### Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

#### a) Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)<sup>a</sup>

	1990		2000		2009	
<b>Monde</b>	55	(49:62)	45	(43:48)	62	(59:65)
Régions en développement	55	(49:63)	43	(41:46)	61	(58:64)
Afrique du Nord	63	(53:78)	90	(82:98)	89	(82:98)
Afrique subsaharienne	45	(41:50)	38	(36:40)	48	(46:51)
Amérique latine et Caraïbes	53	(45:64)	69	(64:75)	73	(68:79)
Amérique latine	56	(47:69)	72	(66:78)	81	(75:88)
Caraïbes	11	(8,8:16)	51	(45:60)	17	(15:20)
Asie de l'Est	27	(22:35)	35	(30:43)	76	(68:87)
Asie du Sud	85	(65:130)	50	(44:58)	64	(56:74)
Asie du Sud-Est	50	(42:62)	34	(31:38)	63	(57:69)
Asie occidentale	70	(59:87)	64	(58:70)	68	(62:75)
Océanie	31	(23:48)	76	(65:91)	74	(64:87)
Caucase et Asie centrale	42	(34:53)	68	(63:75)	65	(59:71)
Régions développées	58	(50:70)	81	(74:89)	84	(78:92)
Pays les moins avancés	32	(28:37)	35	(33:37)	48	(46:51)
Pays en développement sans littoral	54	(49:61)	47	(44:50)	49	(46:52)
Petits États insulaires en développement	22	(19:28)	58	(53:65)	45	(42:50)

<sup>a</sup> Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

**b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**

(En pourcentage)

	<i>2000</i>	<i>2008</i>
<b>Monde</b>	69	86
Régions en développement	69	87
Afrique du Nord	88	87
Afrique subsaharienne	71	80
Amérique latine et Caraïbes	76	77
Amérique latine	77	77
Caraïbes	72	76
Asie de l'Est	92	94
Asie du Sud	42	88
Asie du Sud-Est	86	89
Asie occidentale	77	84
Océanie	76	70
Caucase et Asie centrale	79	74
Régions développées	66	59
Pays les moins avancés	77	85
Pays en développement sans littoral	75	81
Petits États insulaires en développement	73	75

## Objectif 7 Préserver l'environnement

### Cible 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1

**Proportion de zones forestières**

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde</b>	32,0	31,4	31,0
Régions en développement	29,4	28,2	27,6
Afrique du Nord	1,4	1,4	1,4
Afrique subsaharienne	31,2	29,5	28,1
Amérique latine et Caraïbes	52,0	49,6	47,4
Amérique latine	52,3	49,9	47,6
Caraïbes	25,8	28,1	30,3
Asie de l'Est	16,4	18,0	20,5
Asie de l'Est (hors Chine)	15,2	14,0	12,8
Asie du Sud	14,1	14,1	14,5
Asie du Sud (hors Inde)	7,8	7,3	7,1
Asie du Sud-Est	56,9	51,3	49,3
Asie occidentale	2,8	2,9	3,3
Océanie	67,5	65,1	62,5
Caucase et Asie centrale	3,9	3,9	3,9
Régions développées	36,3	36,6	36,7
Pays les moins avancés	32,7	31,0	29,6
Pays en développement sans littoral	19,3	18,2	17,1
Petits États insulaires en développement	64,6	63,7	62,7

Indicateur 7.2  
**Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar  
de produit intérieur brut (en parité du pouvoir d'achat)**

**a) Total<sup>a</sup>**

(En millions de tonnes)

	1990	2000	2005	2007
<b>Monde</b>	21 839	23 839	27 895	30 121
Régions en développement	6 760	9 925	13 533	15 955
Afrique du Nord	232	333	400	453
Afrique subsaharienne	462	554	648	688
Amérique latine et Caraïbes	1 019	1 334	1 464	1 652
Amérique latine	934	1 235	1 359	1 516
Caraïbes	84	99	105	136
Asie de l'Est	2 988	3 964	6 388	7 670
Asie de l'Est (hors Chine)	527	559	598	638
Asie du Sud	1 009	1 675	2 061	2 509
Asie du Sud (hors Inde)	319	489	650	766
Asie du Sud-Est	426	785	1 055	1 173
Asie occidentale	617	943	1 126	1 325
Océanie	6	7	11	9
Caucase et Asie centrale	485 <sup>b</sup>	329	380	477
Régions développées	14 953	13 696	14 100	13 907
Pays les moins avancés	74	110	164	191
Pays en développement sans littoral	50	399	451	557
Petits États insulaires en développement	139	158	172	183
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d, e</sup>	14 968	14 430	14 902	14 652

**b) Par habitant**

(En tonnes)

	1990	2000	2005	2008
<b>Monde</b>	4,1	3,9	4,2	4,4
Régions en développement	1,7	2,0	2,6	2,9
Afrique du Nord	1,9	2,3	2,6	2,8
Afrique subsaharienne	0,9	0,8	0,9	0,8
Amérique latine et Caraïbes	2,3	2,6	2,7	2,9
Amérique latine	2,3	2,6	2,6	2,8
Caraïbes	2,7	2,9	2,9	3,6
Asie de l'Est	2,5	2,9	4,6	5,4
Asie de l'Est (hors Chine)	7,4	7,1	7,4	7,8

	1990	2000	2005	2008
Asie du Sud	0,8	1,1	1,3	1,5
Asie du Sud (hors Inde)	0,9	1,2	1,4	1,6
Asie du Sud-Est	1,0	1,5	1,9	2,0
Asie occidentale	4,8	5,6	6,0	6,6
Océanie	1,0	1,0	1,3	0,9
Caucase et Asie centrale	7,1 <sup>b</sup>	4,6	5,1	6,3
Régions développées	12,3	11,4	11,5	11,2
Pays les moins avancés	0,1	0,2	0,2	0,2
Pays en développement sans littoral	0,3	1,2	1,2	1,4
Petits États insulaires en développement	3,2	3,1	3,1	3,2
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d, e</sup>	12,7	11,7	11,8	11,5

**c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)**

(En kilogrammes)

	1990	2000	2005	2008
<b>Monde</b>	0,60	0,50	0,49	0,46
Régions en développement	0,64	0,59	0,61	0,58
Afrique du Nord	0,43	0,50	0,49	0,47
Afrique subsaharienne	0,55	0,53	0,48	0,43
Amérique latine et Caraïbes	0,32	0,31	0,30	0,29
Amérique latine	0,32	0,30	0,29	0,28
Caraïbes	0,60	0,58	0,53	0,62
Asie de l'Est	1,46	0,87	0,94	0,83
Asie de l'Est (hors Chine)	0,44	0,44	0,38	0,36
Asie du Sud	0,59	0,61	0,54	0,54
Asie du Sud (hors Inde)	0,49	0,51	0,51	0,52
Asie du Sud-Est	0,42	0,47	0,49	0,46
Asie occidentale	0,52	0,59	0,57	0,57
Océanie	0,29	0,25	0,38	0,20
Caucase et Asie centrale	2,31 <sup>b</sup>	1,80	1,30	1,22
Régions développées	0,59	0,45	0,41	0,38
Pays les moins avancés	0,18	0,19	0,20	0,19
Pays en développement sans littoral	0,20	0,93	0,73	0,71
Petits États insulaires en développement	0,59	0,41	0,37	0,32
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d, e</sup>	0,59	0,46	0,43	0,39

<sup>a</sup> Total des émissions de dioxyde de carbone provenant de combustibles fossiles. Il englobe la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères (*Source* : United States Carbon Dioxide Information Analysis Center).

(Voir suite des notes page suivante)

[Suite des notes du tableau c)]

<sup>b</sup> Données de 1992.

<sup>c</sup> Il s'agit de tous les pays visés à l'annexe I qui font rapport à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les autres ne sont pas tenus de présenter de rapport annuel.

<sup>d</sup> Les rapports nationaux présentés à la Convention-cadre conformément aux directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat doivent recenser toutes les émissions de dioxyde de carbone anthropiques du pays. Il s'agit de la somme des émissions produites par le secteur de l'énergie, les activités industrielles, l'agriculture et les déchets.

<sup>e</sup> À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

### Indicateur 7.3

#### Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

(En tonnes de potentiel de destruction de la couche d'ozone)

	1990 <sup>a</sup>	2000	2009
Régions en développement	236 892	207 991	41 983
Afrique du Nord	6 203	8 129	1 307
Afrique subsaharienne	23 449	9 574	1 787
Amérique latine et Caraïbes	76 048	31 104	5 359
Amérique latine	73 871	29 435	5 200
Caraïbes	2 177	1 669	159
Asie de l'Est	103 217	105 762	24 734
Asie de l'Est (hors Chine)	12 904	14 885	4 363
Asie du Sud	3 338	28 161	1 904
Asie du Sud (hors Inde)	3 338	9 466	927
Asie du Sud-Est	21 108	16 831	2 940
Asie occidentale	3 481	8 299	3 939
Océanie	47	129	13
Caucase et Asie centrale	2 738	928	188
Régions développées	828 590	25 364	2 007
Pays les moins avancés	1 457	4 791	1 055
Pays en développement sans littoral	3 354	2 395	484
Petits États insulaires en développement	7 162	2 147	434

<sup>a</sup> Pour les années antérieures à l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les données manquantes de certains pays ont été estimées en fonction de celles de l'année de référence. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E, pour lesquelles l'obligation est entrée en vigueur en 1992, 1992 et 1994 respectivement.

Indicateur 7.4  
**Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger  
pour des raisons biologiques**

(En pourcentage)

	1990	2000	2008
Sous-exploités	9,0	4,1	2,7
Modérément exploités	22,3	21,3	11,8
Pleinement exploités	50,0	47,2	52,7
Surexploités	8,5	17,7	28,4
Épuisés	7,4	8,6	3,3
En cours de reconstitution	2,7	1,1	1,0

Indicateur 7.5  
**Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau<sup>a</sup> (vers 2005)**

(En pourcentage)

Régions en développement	9,6
Afrique du Nord	91,9
Afrique subsaharienne	3,3
Amérique latine et Caraïbes	2,0
Asie de l'Est	15,2
Asie de l'Est (hors Chine)	1,9
Asie du Sud	19,7
Asie du Sud (hors Inde)	19,7
Asie du Sud-Est	57,8
Asie occidentale	53,4
Océanie	7,7
Caucase et Asie centrale	165,5
Régions développées	0,04
Pays les moins avancés	56,0
Pays en développement sans littoral	10,1
Petits États insulaires en développement	4,5

<sup>a</sup> Taux d'extraction d'eaux superficielles et souterraines en pourcentage du total des ressources renouvelables en eau.

**Cible 7.B**  
**Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique**  
**et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas**  
**d'ici à 2010**

Indicateur 7.6  
**Proportion de zones terrestres et marines protégées**

**a) Zones terrestres et zones marines<sup>a, b</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde<sup>c</sup></b>	8,1	10,6	12,0
Régions en développement	7,9	10,6	12,2
Afrique du Nord	3,3	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	10,7	11,0	11,5
Amérique latine et Caraïbes	9,0	14,7	19,3
Amérique latine	9,3	15,1	19,9
Caraïbes	3,3	3,8	4,6
Asie de l'Est	11,5	14,3	15,3
Asie de l'Est (hors Chine)	3,9	11,4	11,6
Asie du Sud	5,0	5,6	5,9
Asie du Sud (hors Inde)	5,4	6,2	6,8
Asie du Sud-Est	4,6	7,1	7,8
Asie occidentale	3,5	14,2	14,3
Océanie	0,5	1,1	3,2
Caucase et Asie centrale	2,7	3,0	3,0
Régions développées	8,3	10,4	11,6
Pays les moins avancés	8,9	9,5	9,8
Pays en développement sans littoral	8,9	10,9	11,3
Petits États insulaires en développement	1,5	2,7	4,2

<sup>a</sup> Rapport entre zones protégées (terrestres et marines) et superficie totale. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

<sup>b</sup> Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

<sup>c</sup> Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et en développement.

b) **Zones terrestres**<sup>a, b</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde</b> <sup>c</sup>	8,8	11,3	12,7
Régions en développement	8,8	11,7	13,3
Afrique du Nord	3,3	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	11,1	11,3	11,8
Amérique latine et Caraïbes	9,7	15,3	20,3
Amérique latine	9,7	15,4	20,4
Caraïbes	9,2	9,9	11,2
Asie de l'Est	12,0	14,9	15,9
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	12,1	12,2
Asie du Sud	5,3	5,9	6,2
Asie du Sud (hors Inde)	5,8	6,7	7,3
Asie du Sud-Est	8,7	13,1	13,8
Asie occidentale	3,8	15,3	15,4
Océanie	2,0	3,0	4,9
Caucase et Asie centrale	2,7	3,0	3,0
Régions développées	8,7	10,7	11,6
Pays les moins avancés	9,4	10,0	10,2
Pays en développement sans littoral	8,9	10,9	11,3
Petits États insulaires en développement	4,0	6,3	7,6

<sup>a</sup> Rapport entre les zones terrestres protégées et la superficie totale. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

<sup>b</sup> Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

<sup>c</sup> Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et en développement.

c) **Zones marines**<sup>a, b</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde</b> <sup>c</sup>	3,1	5,2	7,2
Régions en développement	1,0	2,9	4,0
Afrique du Nord	3,1	3,6	4,6
Afrique subsaharienne	1,4	3,1	4,0
Amérique latine et Caraïbes	2,7	8,9	10,8
Amérique latine	3,3	11,8	14,3
Caraïbes	1,1	1,5	2,2

	1990	2000	2010
Asie de l'Est	0,8	1,4	1,6
Asie de l'Est (hors Chine)	2,1	2,1	2,3
Asie du Sud	0,9	1,1	1,2
Asie du Sud (hors Inde)	0,5	0,6	0,8
Asie du Sud-Est	0,6	1,3	2,1
Asie occidentale	0,7	2,0	2,2
Océanie	0,2	0,6	2,8
Caucase et Asie centrale	0,2	0,4	0,4
Régions développées	5,9	8,5	11,5
Pays les moins avancés	0,9	1,9	3,4
Pays en développement sans littoral <sup>d</sup>	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,4	1,2	2,8

<sup>a</sup> Rapport entre les zones marines protégées et la superficie totale des eaux territoriales. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

<sup>b</sup> Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

<sup>c</sup> Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et en développement.

<sup>d</sup> À l'exclusion des eaux des mers fermées faisant l'objet de revendications territoriales de la part de certains pays en développement sans littoral.

#### Indicateur 7.7

#### Proportion d'espèces menacées d'extinction

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	1986	1990	2000	2008
<b>Monde</b>	85,3	85,0	84,3	83,7
Régions en développement	84,9	84,7	84,0	83,4
Afrique du Nord	94,3	94,1	93,9	93,6
Afrique subsaharienne	87,6	87,6	87,3	87,1
Amérique latine et Caraïbes	84,1	83,8	83,1	82,6
Asie de l'Est	89,9	89,7	89,0	88,4
Asie du Sud	84,9	84,8	84,4	84,1
Asie du Sud-Est	87,9	87,6	86,6	86,0
Asie occidentale	93,5	93,3	92,7	92,2
Océanie	91,2	91,0	90,4	90,0
Caucase et Asie centrale	95,7	95,5	94,9	94,4
Régions développées	90,9	90,6	90,1	89,6

<sup>a</sup> D'après l'indice de la Liste rouge, qui détermine les chances de survie des espèces vertébrées (mammifères, oiseaux et amphibiens). Cet indice de l'Union internationale pour la conservation de la nature mesure la proportion des espèces qui ne risquent pas de disparaître dans un futur proche même si elles ne font pas l'objet de mesures de conservation particulières, de 1.0 (toutes les espèces sont hors de danger) à zéro (toutes les espèces se sont éteintes).

**Cible 7.C**  
**Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage**  
**de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau**  
**potable et à des services d'assainissement de base**

Indicateur 7.8

**Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée**

(En pourcentage)

	1990			2008		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
<b>Monde</b>	77	95	64	87	96	78
Régions en développement	72	93	60	84	94	76
Afrique du Nord	86	94	78	92	95	87
Afrique subsaharienne	49	83	36	60	83	47
Amérique latine et Caraïbes	85	95	63	93	97	80
Asie de l'Est	69	97	56	89	98	82
Asie de l'Est (hors Chine)	96	97	93	98	100	91
Asie du Sud	75	91	69	87	95	83
Asie du Sud (hors Inde)	82	95	77	85	93	80
Asie du Sud-Est	72	92	63	86	92	81
Asie occidentale	85	96	70	90	96	78
Océanie	51	92	38	50	92	37
Caucase et Asie centrale	88	96	80	88	97	80
Régions développées	98	100	96	99	100	97

Indicateur 7.9

**Proportion de la population utilisant des infrastructures**  
**d'assainissement améliorées**

(En pourcentage)

	1990			2008		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
<b>Monde</b>	54	77	36	61	76	45
Régions en développement	42	65	29	53	68	40
Afrique du Nord	72	91	55	89	94	83
Afrique subsaharienne	28	43	21	31	44	24
Amérique latine et Caraïbes	69	81	39	80	86	55
Asie de l'Est	43	53	39	56	61	53
Asie de l'Est (hors Chine)	100	100	100	97	99	92

	1990			2008		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Asie du Sud	25	56	13	36	57	26
Asie du Sud (hors Inde)	42	74	30	50	65	42
Asie du Sud-Est	46	69	36	69	79	60
Asie occidentale	79	96	53	85	94	67
Océanie	55	85	46	53	81	45
Caucase et Asie centrale	91	96	86	95	96	95
Régions développées	97	99	93	97	99	92

### Cible 7.D

#### Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

#### Proportion de citadins vivant dans des taudis<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Régions en développement	46,1	39,3	32,7
Afrique du Nord	34,4	20,3	13,3
Afrique subsaharienne	70,0	65,0	61,7
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	23,5
Asie de l'Est	43,7	37,4	28,2
Asie du Sud	57,2	45,8	35,0
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	31,0
Asie occidentale	22,5	20,6	24,6
Océanie	24,1	24,1	24,1

<sup>a</sup> Citadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de matériaux non durables. La moitié des fosses d'aisance sont considérées comme des infrastructures d'assainissement améliorées. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux estimations publiées précédemment puisque tous les ménages utilisant des fosses d'aisance étaient alors comptabilisés parmi les ménages vivant dans un taudis.

---

## **Objectif 8**

### **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

#### **Cible 8.A**

##### **Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire**

Est assortie d'un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

#### **Cible 8.B**

##### **Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés**

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui montrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

#### **Cible 8.C**

##### **Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)**

## Cible 8.D

### Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

#### Aide publique au développement (APD)

##### Indicateur 8.1

#### Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

##### a) Montant total de l'aide annuelle<sup>a</sup>

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2002	2006	2007	2008	2009	2010 <sup>b</sup>
Ensemble des pays en développement	52,8	58,6	104,8	104,2	122,0	119,8	128,7
Pays les moins avancés	15,1	16,7	29,7	32,3	37,8	37,4	

<sup>a</sup> Y compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

<sup>b</sup> Données préliminaires.

##### b) Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD de l'OCDE

(En pourcentage)

	1990	2002	2006	2007	2008	2009	2010 <sup>a</sup>
Ensemble des pays en développement	0,32	0,23	0,30	0,27	0,30	0,31	0,32
Pays les moins avancés	0,09	0,07	0,08	0,08	0,09	0,10	

<sup>a</sup> Données préliminaires.

##### Indicateur 8.2

#### Part de l'APD sectorielle des pays du CAD de l'OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	1999	2001	2003	2005	2007	2009
En pourcentage	10,1	14,0	15,7	15,9	19,9	21,0
En milliards de dollars des États-Unis	3,1	3,5	5,8	8,2	12,4	16,7

## Indicateur 8.3

**Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD de l'OCDE qui n'est pas liée<sup>a</sup>**

	1990	2003	2005	2006	2007	2008	2009
En pourcentage	67,6	91,1	91,4	88,3	83,9	86,6	84,4
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	49,0	62,2	60,3	80,5	71,1

<sup>a</sup> Ne tient pas compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD dont on ignore si elle liée ou non. La proportion de l'APD bilatérale liée, hors coopération technique et dépenses administratives, s'élevait à 99,6 % en 2008.

## Indicateur 8.4

**APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2005	2006	2007	2008	2009
En pourcentage	10,3	8,1	7,0	6,2	5,6	5,3	4,6
En milliards de dollars des États-Unis	7,0	12,1	15,0	16,6	18,9	22,6	25,0

## Indicateur 8.5

**APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2005	2006	2007	2008	2009
En pourcentage	2,6	2,2	2,5	2,6	2,7	2,7	2,8
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,5	2,7	3,2	3,7	4,2

*Accès aux marchés*

## Indicateur 8.6

**Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits**

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2007	2009
a) À l'exclusion des armes					
Pays en développement <sup>a</sup>	53	63	76	82	82
Dont régime préférentiel <sup>b</sup>	16	14	17	16	16
Afrique du Nord	52	57	97	97	97
Afrique subsaharienne	78	80	93	96	97

	1996	2000	2005	2007	2009
Amérique latine et Caraïbes	66	75	93	94	94
Asie de l'Est	35	52	62	67	67
Asie du Sud	47	48	58	72	69
Asie du Sud-Est	59	75	77	80	79
Asie occidentale	34	39	66	96	97
Océanie	85	83	89	91	93
Caucase et Asie centrale	91	84	94	94	98
Pays les moins avancés	68	75	83	89	89
Dont régime préférentiel <sup>b</sup>	29	42	28	27	29
b) À l'exclusion des armes et du pétrole					
Pays en développement <sup>a</sup>	54	65	76	78	78
Dont régime préférentiel <sup>b</sup>	19	16	20	19	19
Afrique du Nord	20	26	95	95	94
Afrique subsaharienne	88	83	91	93	95
Amérique latine et Caraïbes	73	81	93	93	93
Asie de l'Est	35	52	62	67	67
Asie du Sud	41	46	58	63	62
Asie du Sud-Est	60	76	77	79	79
Asie occidentale	35	44	87	93	93
Océanie	82	79	87	89	92
Caucase et Asie centrale	90	69	84	82	90
Pays les moins avancés	78	70	80	80	80
Dont régime préférentiel <sup>b</sup>	35	35	49	52	53

<sup>a</sup> Dont les pays les moins avancés.

<sup>b</sup> La véritable marge de préférence est calculée en excluant de l'admission en franchise de droits tous les produits qui bénéficient déjà d'une franchise de droits au titre du régime de la nation la plus favorisée. Les indicateurs correspondent aux conditions les meilleures, notamment dans le cadre d'accords régionaux ou préférentiels.

#### Indicateur 8.7

### **Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement**

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2009
a) À l'exclusion des armes				
Pays en développement	10,5	9,2	8,8	7,8
Afrique du Nord	6,7	7,4	7,2	6,4
Afrique subsaharienne	7,4	6,2	6,2	4,5
Amérique latine et Caraïbes	12,1	10,3	9,8	8,0

	1996	2000	2005	2009
Asie de l'Est	9,3	9,5	10,8	10,7
Asie du Sud	5,4	5,4	4,5	5,5
Asie du Sud-Est	11,4	10,2	9,2	9,0
Asie occidentale	8,2	7,5	5,0	5,3
Océanie	11,5	9,5	8,8	8,4
Caucase et Asie centrale	4,8	3,9	3,4	4,1
Pays les moins avancés	3,8	3,6	3,0	1,2
b) Textiles				
Pays en développement	7,3	6,5	5,2	5,1
Afrique du Nord	8,0	7,2	4,4	3,9
Afrique subsaharienne	3,9	3,4	2,9	2,9
Amérique latine et Caraïbes	4,7	3,5	1,5	1,3
Asie de l'Est	7,3	6,7	5,8	5,8
Asie du Sud	7,1	6,5	6,1	5,8
Asie du Sud-Est	9,2	8,4	6,0	5,6
Asie occidentale	9,2	8,2	4,6	4,5
Océanie	5,9	5,3	4,9	4,9
Caucase et Asie centrale	7,3	6,3	5,8	5,7
Pays les moins avancés	4,6	4,1	3,2	3,2
c) Vêtements				
Pays en développement	11,4	10,8	8,3	8,1
Afrique du Nord	11,9	11,1	8,0	5,9
Afrique subsaharienne	8,5	7,9	1,6	1,6
Amérique latine et Caraïbes	8,8	7,8	1,3	1,3
Asie de l'Est	12,0	11,5	11,0	11,1
Asie du Sud	10,2	9,6	8,6	8,6
Asie du Sud-Est	14,2	13,6	10,5	9,4
Asie occidentale	12,6	11,8	8,5	8,3
Océanie	8,8	8,3	8,4	8,8
Caucase et Asie centrale	12,9	11,8	11,5	10,8
Pays les moins avancés	8,2	7,8	6,4	6,4

## Indicateur 8.8

**Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut**

	1990	2003	2005	2006	2007	2008	2009 <sup>a</sup>
En pourcentage	1,86	1,12	1,04	0,95	0,87	0,86	0,93
En milliards de dollars des États-Unis	327	340	369	358	362	379	384

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 8.9

**Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales<sup>a</sup>**

	2001	2003	2005	2007	2008	2001
Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial <sup>b</sup>	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Infrastructure économique	21,5	14,8	17,2	13,6	18,7	15,1
Renforcement des capacités de production	16,0	13,4	12,8	13,3	14,8	12,9
<b>Montant total de l'aide au commerce</b>	<b>38,5</b>	<b>29,0</b>	<b>30,7</b>	<b>27,7</b>	<b>34,4</b>	<b>28,9</b>

<sup>a</sup> Indicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle (monde).

<sup>b</sup> Les données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmis.

*Viabilité du niveau d'endettement*

Indicateur 8.10

**Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement**

	2000 <sup>a</sup>	2011 <sup>b</sup>
Pays parvenus au point d'achèvement	1	32
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	4
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	12	4
<b>Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative</b>	<b>34</b>	<b>40</b>

<sup>a</sup> Uniquement les pays pauvres très endettés en 2011. Les données de 2000 correspondent à la situation du pays à la fin de chaque année.

<sup>b</sup> À compter de mars 2011.

Indicateur 8.11

**Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale<sup>a</sup>**

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

	2000	2011
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	32	90

<sup>a</sup> En valeur actualisée nette à la fin de 2009; état des engagements en mars 2010.

Indicateur 8.12  
**Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services<sup>a</sup>**

	1990	2000	2008	2009
Régions en développement	18,70	12,5	3,4	3,6
Afrique du Nord	39,80	15,3	6,1	6,9
Afrique subsaharienne	11,40	9,4	2,0	3,1
Amérique latine et Caraïbes	20,60	21,8	6,8	7,2
Amérique latine	20,70	22,2	6,7	7,1
Caraïbes	16,80	8,0	11,4	14,6
Asie de l'Est	10,50	5,1	0,6	0,6
Asie du Sud	17,60	13,7	5,2	3,5
Asie du Sud (hors Inde)	9,30	11,5	7,7	9,8
Asie du Sud-Est	16,70	6,5	3,0	4,0
Asie occidentale	26,40	16,2	9,2	9,0
Océanie	14,00	5,9	2,8	1,9
Caucase et Asie centrale	0,62 <sup>b</sup>	8,4	0,6	1,0
Pays les moins avancés	16,80	11,4	2,9	5,6
Pays en développement sans littoral	14,40	8,6	1,3	1,9
Petits États insulaires en développement	13,70	8,7	7,6	9,5

<sup>a</sup> Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

<sup>b</sup> Données pour 1993.

**Cible 8.E**  
**En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement**

Indicateur 8.13  
**Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement**

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

**Cible 8.F**  
**En coopération avec le secteur privé, faire en sorte**  
**que les nouvelles technologies, en particulier**  
**les technologies de l'information et des communications,**  
**profitent au plus grand nombre**

Indicateur 8.14

**Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes**

	1990	2000	2009
<b>Monde</b>	9,8	15,9	17,5
Régions en développement	2,3	7,9	12,2
Afrique du Nord	2,8	7,1	11,3
Afrique subsaharienne	1,0	1,4	1,5
Amérique latine et Caraïbes	6,3	14,7	18,2
Amérique latine	6,2	15,0	18,8
Caraïbes	7,0	11,2	10,7
Asie de l'Est	2,4	13,8	24,8
Asie de l'Est (hors Chine)	24,8	42,8	43,9
Asie du Sud	0,7	3,2	4,3
Asie du Sud (hors Inde)	1,0	3,4	7,1
Asie du Sud-Est	1,3	4,8	12,4
Asie occidentale	8,6	16,5	15,3
Océanie	3,3	5,2	5,4
Caucase et Asie centrale	7,9	8,8	12,5
Régions développées	37,0	49,2	41,5
Pays les moins avancés	0,3	0,5	1,0
Pays en développement sans littoral	2,4	2,8	3,9
Petits États insulaires en développement	7,9	12,9	12,2

Indicateur 8.15  
**Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile**

	1995	2000	2009
<b>Monde</b>	1,6	12,1	68,4
Régions en développement	0,4	5,4	58,2
Afrique du Nord	<0,1	2,7	79,7
Afrique subsaharienne	0,1	1,7	37,3
Amérique latine et Caraïbes	0,8	12,3	89,4
Amérique latine	0,8	12,6	92,1
Caraïbes	1,2	7,4	54,2
Asie de l'Est	0,5	9,9	57,8
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	49,9	86,8
Asie du Sud	<0,1	0,4	44,7
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	0,5	46,7
Asie du Sud-Est	0,7	4,3	79,5
Asie occidentale	0,6	12,7	87,0
Océanie	0,2	2,4	25,2
Caucase et Asie centrale	<0,1	1,3	74,9
Régions développées	6,4	39,8	114,3
Pays les moins avancés	<0,1 <sup>a</sup>	0,3	26,2
Pays en développement sans littoral	<0,1	1,1	34,7
Petits États insulaires en développement	1,5	11,0	57,5

<sup>a</sup> Données de 1996.

Indicateur 8.16  
**Pourcentage de la population utilisant l'Internet**

	1995	2000	2009
<b>Monde</b>	0,8	6,6	26,5
Régions en développement	0,1	2,1	18,0
Afrique du Nord	<0,1	0,7	25,2
Afrique subsaharienne	0,1	0,5	8,9
Amérique latine et Caraïbes	0,1	3,9	32,9
Amérique latine	0,1	4,0	33,7
Caraïbes	0,1	2,9	22,3
Asie de l'Est	0,1	3,8	31,0
Asie de l'Est (hors Chine)	1,1	28,7	57,9
Asie du Sud	<0,1	0,5	5,6
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1 <sup>a</sup>	0,3	6,6
Asie du Sud-Est	0,1	2,4	15,2

	1995	2000	2009
Asie occidentale	0,1	3,2	27,0
Océanie	0,1	1,8	6,4
Caucase et Asie centrale	<0,1	0,5	18,8
Régions développées	3,2	25,1	64,9
Pays les moins avancés	<0,1 <sup>b</sup>	0,1	2,7
Pays en développement sans littoral	<0,1 <sup>a</sup>	0,3	7,1
Petits États insulaires en développement	0,4	5,2	22,3

<sup>a</sup> Données de 1996.

<sup>b</sup> Données de 1998.

*Source* : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

*Notes* : Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport de 2011 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique Données.

La rubrique « Régions développées » comprend l'Europe (y compris les pays européens faisant partie de la Communauté d'États indépendants), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, Israël, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

La rubrique « Caucase et Asie centrale » comprend l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

